



**Rendements betteraves :
Toujours plus hauts !**
p. 5

LE PAYSAN D'Auvergne

l'actualité de la vie agricole

**DÉSORMAIS
TOUTES VOS
PETITES ANNONCES
SONT EN + VISIBLES
GRATUITEMENT
SUR INTERNET**
Lire p.14

FIÈVRE CATARRHALE OVINE

C'est le moment de vacciner... ou pas

Dans le Puy-de-Dôme, les doses de vaccin contre la FCO pour les bovins devaient arriver cette semaine et une partie des doses ovines vers la mi-juin. Les éleveurs qui souhaitent faire vacciner leurs animaux doivent s'adresser au plus vite à leur vétérinaire sanitaire pour que des tournées s'organisent. Mais, alors que les services vétérinaires espèrent un vrai engouement pour la vaccination, certains éleveurs y renoncent. Soit pour des raisons techniques (les animaux sont à l'herbe et c'est la période des foins), soit parce qu'ils sont... opposés à la vaccination !

■ Lire p 7-10



- **Le mot d'ordre des autorités sanitaires est de vacciner au plus vite et en masse**
- **Les vétérinaires s'organisent car ce sont eux qui vaccineront**
- **Certains vétérinaires, opposés à la vaccination, préconisent des méthodes alternatives**

INTERPROFESSION LAIT

Finies les recommandations

La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) vient de demander au Cniel (interprofession laitière) de mettre fin aux recommandations d'évolution du prix du lait payé aux producteurs, qui étaient définies chaque trimestre depuis 1998 avec l'aval des pouvoirs publics. Ce type d'accord serait « contraire au droit de la concurrence français et européen » et pourrait être assimilé à de « l'entente illicite », justifie-t-elle. Comment l'évolution du prix du lait sera-t-elle dorénavant déterminée ? La FNPL (représentante des producteurs de lait au sein de l'interprofession) espère que les industriels joueront le jeu et resteront sur ce qui était annoncé pour le deuxième semestre de 2008, à savoir une hausse de 45 €/1 000 l pour le troisième trimestre, et une hausse de 17 €/1 000 litres pour le quatrième trimestre. ■

ARRÊTÉS ANTI-OGM

Bannir la culture OGM des communes

Fin mai, la mairie de Foix a pris un arrêté anti-OGM pour interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés sur la commune. Le texte a été adopté à l'unanimité moins une voix par le conseil municipal. « Des circonstances locales exigent la nécessité de préserver l'agriculture traditionnelle et biologique sur le territoire de la commune », a indiqué la mairie. Le conseil municipal de Millau a adopté fin mai également, à l'unanimité, une délibération qui interdit les OGM sur la commune. Guy Durand, le tout nouveau maire, a déclaré vouloir « faucher les OGM de façon légale ». Les membres de l'opposition, dont l'ancien maire Jacques Godfrain (UMP), ont voté pour le texte. Le maire (sans étiquette) de Saint-Rome-de-Cernon (Aveyron), Pierre Pantanella, avait signé début mai un arrêté du même type. Adopté à l'unanimité du conseil

municipal, il interdit pendant un an la culture en plein champ d'OGM. Pierre Pantanella déclare sa commune « hors OGM en vertu du principe de précaution, pour éviter tout risque de pollution génétique des cultures traditionnelles et du lait de brebis, utilisé dans la région par les producteurs du fromage Roquefort. » Afin de pallier l'incohérence de la réglementation, de nombreuses municipalités pourraient jouer cette carte pour faire entendre la voix des citoyens et de la raison. Déjà, en 2002, quelque 1 500 communes avaient pris une mesure d'interdiction d'essais ou de cultures OGM. L'arrêté anti-OGM n'était pris que pour une année. La majorité d'entre eux avaient été annulés. « En Auvergne, une vingtaine de municipalités telle que Nonette, Saint-Genet-la-Tourette ou Cournon (2001) ont déjà pris des arrêtés, confie Yves Reverseau, conseiller municipal (Les Verts)

de Clermont-Ferrand. D'autres, comme Gerzat, auraient intérêt à le faire pour protéger les exploitations et entreprises sur leur territoire. » Les arrêtés sont cependant de mieux en mieux rédigés et permettent de moins en moins leur annulation. Le maire doit assurer la protection commerciale et financière des exploitations engagées sous label bio ou sans OGM. Dans la mesure où la responsabilité de l'élu ou du préfet peut être engagée si l'agriculteur peut prouver qu'il a « perdu » commercialement à cause d'une pollution accidentelle de ces produits, il semble légitime que les maires prennent de tels arrêtés. Les conseils municipaux peuvent dans un premier temps délibérer pour interdire tout OGM dans la restauration municipale.

■ S. Reyne

Plus d'infos : www.infogm.org/ ou www.stop-ogm.org/

✓ **Pensez-y!...**

Tout savoir sur la construction saine et sur les matériaux durables : rendez-vous en Combrailles le samedi 14 juin.
■ Lire p. 16

ZONES DÉFAVORISÉES

Dans le collimateur de Bruxelles

Les « zones défavorisées simples » pourraient bien être rayées de la carte de France suite à un projet de la Commission européenne qui souhaite redéfinir la notion de « zone agricole défavorisée », s'alarme la Confédération paysanne.

Les zones agricoles défavorisées sont des territoires affectés de handicaps spécifiques qui justifient, dans le cadre de la Pac, le versement d'une aide à l'hectare destinée à compenser ces handicaps (c'est l'ICHN). En France, un classement prévoit quatre types de zones : les zones de haute montagne, de montagne, de piémont, et les zones défavorisées simples, dans le collimateur de Bruxelles qui estime en effet que « la zone défavorisée simple n'est pas appropriée » et qu'« il existe d'autres outils pour remplir les objectifs de maintien de l'activité dans ces zones. » Pourtant, le déclassement de près de 8 000 communes en France (dont la partie du Nord-ouest du Massif central) risque de porter lourdement préjudice à l'activité agricole de ces territoires, en particulier l'élevage extensif dont le revenu est fortement dépendant des aides du second pilier (dont l'ICHN). « 80 % des éleveurs de ces zones n'ont pas la possibilité de remplacer l'herbe par des céréales, ni de bénéficier d'autres compensations environnementales », relève la Confédération paysanne qui insiste sur la nécessité de sauvegarder l'élevage dans les zones défavorisées. ■

COURS ET TENDANCES • 26/05 > 01/06

Le chiffre de la semaine

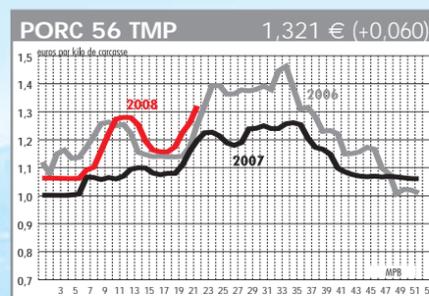
30 %

Le ministère de l'Agriculture veut relancer le « plan de performance énergétique des exploitations agricoles », initié dans le cadre du Grenelle de l'environnement et qui vise 30 % des exploitations autonomes en énergie d'ici 2013.

vaches R ⁺	3,38	➔
vaches O	2,91	➔
broutards charolais	2,42	➔
veaux de 8 jours	126	➔
agneaux	5,51	➔
porcs charcutiers	1,32	➔

Porcs : la hausse se poursuit

Un approvisionnement limité permet aux cours de grappiller quelques centimes, sur tous les marchés d'Europe.



ET AUSSI...

Écogîte : un nouveau concept en Auvergne p. 2

Hausse du fioul : les agriculteurs manifestent p. 3

Gevaba : il va falloir économiser l'énergie p. 4

HEBDOMADAIRE

N° 2624 • 6 JUN 2008

BRÈVES D'ACTUALITÉ

■ TIPP

Le gouvernement a annoncé vendredi 30 mai la reconduction, pour les six premiers mois de 2008, du dispositif de remboursement de la taxe intérieure sur les carburants (5 euros par hectolitre de gazole ; 16,65 euros par tonne de fuel lourd) et sur le gaz naturel (1,071 euro par MWh de gaz). Par ailleurs, le gouvernement envisage une série de mesures au sein d'un plan global de performance énergétique des exploitations agricoles, afin d'améliorer leur autonomie et de promouvoir la production d'énergie renouvelable. Une table ronde avec les responsables professionnels se tiendra le mardi 10 juin.

■ CRISE ALIMENTAIRE

Mardi 3 juin s'est ouvert à Rome, au siège de la FAO (agence des nations unies chargée de l'agriculture et de l'alimentation), le sommet mondial sur la sécurité alimentaire, alors que partout dans le monde les prix des produits alimentaires flambent. Un plan « d'action » contre la crise alimentaire a été dévoilé à la cinquantaine de dirigeants présents par le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon. Celui-ci a dénoncé les subventions agricoles et les droits de douane élevés qui « faussent les échanges mondiaux en sapant les prix au détriment des agriculteurs des pays pauvres. »

■ MONSANTO

Nouvelle plainte contre Monsanto pour « publicité commerciale trompeuse » concernant le pesticide Round-up. Cette fois, c'est l'association écologiste Eau et Rivières de Bretagne qui dépose une plainte auprès du procureur de la République de Rennes, au sujet de placards publicitaires diffusés début mai dans la presse régionale. L'association reproche à la publicité de Monsanto de « créer la confusion » et d'aller « à l'encontre de l'action de nombreuses collectivités bretonnes engagées dans la lutte contre la pollution des eaux

par les pesticides. »

■ LAIT

Des producteurs de lait bas-rhinois ont bloqué jeudi 29 mai la coopérative laitière Alsace Lait afin de soutenir la grève de leurs collègues allemands déclenchée pour protester contre les prix trop bas (lire ci-contre). Selon l'AFP, cette action stratégique avait un double but : montrer que les Français, 2^e producteur de lait dans le monde, « ne restent pas les bras croisés devant un problème qui touche toute la profession », et alerter l'opinion publique que « le prix du lait à la production ne cesse de diminuer depuis 15 ans, alors que les charges ont augmenté de 40 % en seulement un an. »

■ POULET CHLORÉ

Alors que Bruxelles se dit prête à réautoriser la commercialisation de poulets américains javellisés, la grande majorité des ministres européens de l'Agriculture n'y est pas favorable, de même que les associations de consommateurs européennes. En France, la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a déclaré dimanche 1^{er} juin qu'elle y était totalement opposée, considérant que la solution adoptée en Europe (qui privilégie les contrôles et une grande exigence tout au long de la production) est bien plus performante sur le plan sanitaire.

■ YAOURTS

Trois militants de la Confédération paysanne ont été condamnés vendredi 30 mai à Douai (Nord) à 800 euros d'amende ferme, et trois autres à 800 euros avec sursis, pour le vol en 2004 dans une usine Nestlé du Nord de produits laitiers, redistribués ensuite dans des quartiers populaires. Une amende de 1 000 euros avait été requise contre ces producteurs de lait. Ils avaient mené cette opération afin de protester contre les baisses du prix du lait payé aux agriculteurs, qui avaient occasionné une perte annuelle de revenu de 2 500 euros, selon la Confédération paysanne. ■

ÉCOGÎTE

« Une sensibilisation à la construction durable »

Recevoir les touristes dans un habitat écologique est un concept qui tend à se développer. Une vision qui va bien au-delà du tourisme : ces structures d'accueil peuvent servir de modèle pour favoriser l'émergence de l'écoconstruction dans les maisons d'habitation.

« Écogite » : telle est la dernière qualification née au sein des gîtes de France. Le 30 mai, l'écogite d'Yves et Martine Brocard, premier du genre en Auvergne (ouvert depuis décembre 2006), recevait le prix régional de gîte de l'année. Située à Saint-Diéry, cette structure d'accueil comporte de nombreux équipements, qui en font un gîte respectueux de l'environnement :

- Isolation : l'intérieur des murs est couvert d'enduit chanvre-chaux ; l'extension est bâtie en briques alvéolées, avec un bardage en mélèze ; l'isolation des combles est en chanvre ; les ouvertures sont en doubles vitrages et contiennent un gaz isolant.
- Chauffage : douze mètres carrés de panneaux solaires alimentent un ballon de mille litres ; une chaudière électrique d'appoint prend le relais quand l'ensoleillement est insuffisant, ou lorsque la cheminée est éteinte. Celle-ci, équipée de

bouches d'air chaud, est capable de chauffer toute l'habitation grâce à son fort rendement thermique.

- Eau : un système de récupération d'eau de pluie, pour les toilettes et l'arrosage du jardin, sera prochainement mis en place ; les robinets sont équipés de réducteurs de pression.

- Puits canadien : une VMC à double flux couplée à un puits canadien permet à l'air d'entrer dans la maison après s'être réchauffé en hiver et refroidi en été.

- Économies d'énergie : tous les appareils électriques sont à faible consommation.

- Tri sélectif : un local avec des poubelles de couleurs différentes permet de trier les déchets.

Martine Brocard, enseignante, et son mari Yves, éleveur de chèvres, ont décidé de monter ce gîte voici quelques années, lorsque leur grange-étable s'est en partie effondrée au cours d'une tempête.

Mais comment fait-on le choix de

construire un gîte écologique ?

« Nous ne nous sommes même pas posé la question, répond Martine Brocard. Pour nous, c'était une évidence. Nous espérons que ce concept d'écogîte puisse permettre une sensibilisation de nos visiteurs à la construction durable. Cela semble fonctionner : 40 % de nos clients choisissent notre gîte parce qu'il respecte l'environnement ; certains viennent aussi nous voir pour prendre des idées pour leur propre maison d'habitation... »

Au final, la réhabilitation de la grange est revenue à environ 150 000 euros.

« Ça n'est pas beaucoup plus cher que si nous avions fait le choix d'un gîte classique, estime la propriétaire. Et puis, les économies réalisées par la suite sont importantes : en hiver, les factures de chauffage sont très limitées. » ■ F. Denet

PRODUCTION LAITIÈRE

La grève de livraison se propage en Europe

La mobilisation des producteurs de lait en Allemagne contre la baisse du prix du lait s'étend rapidement à d'autres pays européens. La Confédération paysanne se dit solidaire de ce mouvement et prévient que les producteurs français seront bientôt concernés eux aussi par une baisse importante du prix payé à la production.

La Confédération paysanne vient d'annoncer qu'elle soutient les producteurs de lait européens engagés dans une grève de livraison du lait pour protester contre des prix jugés trop bas. Le mouvement, lancé le 27 mai en Allemagne par la fédération locale BDM, qui représente environ la moitié de la production nationale, s'est étendu entre temps à l'Autriche, aux Pays-Bas, à la Belgique et même à la Suisse, selon le Bureau européen du lait. Les producteurs de lait réclament une revalorisation des prix payés à la production, d'autant plus urgente selon eux que, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et du fourrage, les coûts de production ont grimpé de 7 centimes par litre, et que cette hausse ne s'est pas reflétée dans les prix pratiqués par les laiteries. La fédération locale allemande réclame que les producteurs soient payés 43 centimes par litre de lait, contre les 28 à 34 centimes d'usage en ce moment, selon Agra.

Cette situation de baisse importante des prix payés à la production

concernera les producteurs français d'ici la fin de l'année, prévient la Confédération paysanne. En effet, selon elle, « après un pic de demande mondiale courant de l'année 2007, les prix des poudres de lait et beurre exportés sont retombés presque au plus bas, alors que les produits laitiers européens payés par le consommateur sont en forte hausse. »

Les producteurs de lait en grève sont d'autant plus inquiets que Bruxelles se prononce en faveur d'une augmentation progressive des quotas jusqu'en 2015, avant leur suppression définitive. « L'augmentation des quotas prolongerait cette diminution des prix et du nombre de producteurs », redoutent les syndicats de producteurs. La Confédération paysanne, opposée depuis le début à l'augmentation des quotas, et encore plus à leur suppression totale, demande aux ministres européens de l'Agriculture de s'opposer à la décision de la Commission européenne. « Le fameux marché voulu par la Commission européenne ne fonctionne pas. Les

produits alimentaires ne sont pas de simples produits manufacturés », estime-t-elle. ■ C. Jahnich

■ Les quotas divisent

La proposition de Bruxelles d'augmenter progressivement puis de supprimer les quotas laitiers au sein de l'Union européenne en 2015, n'a pas recueilli tous les suffrages auprès des ministres européens de l'Agriculture lors de la présentation du bilan de santé de la Pac le 20 mai. Si les Pays-Bas, le Danemark et l'Italie réclament une augmentation d'au moins 2 à 3 % par an des quotas laitiers, l'Allemagne et la France, au contraire, craignent qu'en ouvrant les vannes de la production, les prix chutent et la disparition des exploitations laitières s'accélère. Il faudra pourtant que les 27 parviennent à un accord au plus tard fin 2008. Les discussions sous la présidence française s'annoncent d'ores et déjà houleuses ! ■

PERMANENCES ADASEA

Semaine du 9 au 13 juin 2008

- ARLANC : Marc PIGANIOL, le lundi 9 juin 2008, à la mairie, de 9 h à 12 h, PERMANENCE ANNULÉE
- MANZAT : Bruno MAUGUE, le mercredi 11 juin 2008, à la mairie, de 9 h à 12 h.
- ENNEZAT : Valérie GARGOT, le vendredi 13 juin 2008, à la mairie, de 9 h à 12 h.

GASOIL

Tout un système à revoir

Le prix du baril de pétrole n'en finit plus de s'envoler. Mais faut-il attendre une aide de l'État, qui ne ferait qu'alléger provisoirement le prix d'une ressource limitée, ou profiter de ce contexte pour enfin tourner la page du gasoil, et développer de nouvelles énergies ?

Les marins pêcheurs ont été les premiers à organiser des actions pour protester contre la hausse du prix du gasoil, qui bat chaque semaine de nouveaux records. Puis les routiers et les agriculteurs s'y sont mis. Ainsi, dès le 28 mai, des dépôts de carburant ont été bloqués, des opérations escargot ont été organisées... Les entrepreneurs de travaux agricoles ont eux-mêmes mis des actions en place.

« Ce n'est pas normal que les produits pétroliers augmentent autant, commente Patrice, un céréalier de Limagne. L'État devrait intervenir, baisser les taxes. Je pense qu'il est important de se faire entendre, mais les paysans vont toujours aux manifestations avec des tracteurs flambant neufs. Ça donne l'image d'une profession riche, alors que ça n'est pas le cas. On ferait mieux d'y aller avec nos vieilles machines... »

En augmentant, le gasoil va peut-être pousser les pouvoirs publics à se tourner plus rapidement vers d'autres formes d'énergies. L'huile

végétale pure, par exemple, pourrait être une bonne alternative. Un point de vue que ne partage pas entièrement Patrice : « D'une part, nous sommes dans une période où il faut produire beaucoup de produits alimentaires ; la production d'huile carburant risque de prendre la place de ces aliments. D'autre part, les oléagineux sont aujourd'hui moins bien payés que les céréales... En revanche, je pense qu'il faudrait développer l'éolien, les barrages... Cela limiterait la consommation de pétrole dans des secteurs qui peuvent utiliser d'autres énergies. »

Encore plus que les paysans, les entreprises de travaux agricoles sont soumises aux hausses de prix du carburant. Revoir leurs tarifs à la hausse risque de leur faire perdre des chantiers, et la marge de manœuvre pour réaliser des économies est très fine : un véritable casse-tête chinois.

« Le gros problème, souligne Jean-François Breuil, entrepreneur à Messeix, c'est que j'ai révisé mes tarifs fin 2007-début 2008, et qu'ensuite, le pétrole n'a pas

cessé d'augmenter. Les prix que j'ai annoncés à mes clients ne correspondent donc pas à mes véritables charges, et je ne peux plus revenir là-dessus, au risque de perdre des clients. Pour la saison prochaine, il faudra encore augmenter. C'est toujours délicat, même si la plupart des gens le comprennent, puisqu'ils voient bien la hausse du gasoil pour leurs tracteurs. L'État devrait sans doute revoir son système de taxes. Quant à moi, j'essaie d'économiser : d'une part, je facture mes frais de déplacement, ce que je ne faisais pas avant. D'autre part, j'essaie de regrouper les chantiers et d'utiliser des outils qui correspondent bien à la puissance du tracteur. Je fais tout ce que je peux pour limiter la consommation de carburant, mais les moyens sont limités... »

Le gouvernement a annoncé la reconduction du dispositif de remboursement de la TIPP (Taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers). Mais face à des cours qui devraient poursuivre leur envolée, cela ne sera certainement pas suffisant pour consolider un métier déjà fragilisé par la hausse de toutes les charges... ■ F. Denet

TÉMOIGNAGE

Questions à Sébastien Dufour, technicien à l'Aduhme (agence locale de l'énergie)

L'utilisation d'huile végétale pure est-elle devenue plus intéressante que le gasoil ?

Le coût de revient de l'HVP reste supérieur au prix du gasoil pour l'instant, mais le seuil devrait être franchi d'ici à la fin de l'année, et ceci pour deux raisons : d'une part, la hausse de prix est actuellement amortie par l'euro fort. Si le dollar reprend de la valeur, les cours vont exploser... D'autre part, les prévisionnistes font état d'un baril à 150 \$ en août, à 200 \$ à la fin de l'année, et à 320 \$ en 2012, alors qu'il est à 135 \$ aujourd'hui.

Que peuvent espérer les professionnels qui manifestent contre ces hausses ?

Pas grand chose, puisque le phénomène est inéluctable. C'est une hérésie que l'État fasse baisser les prix : de toute façon, le pétrole est amené à disparaître, et donc à coûter de plus en plus cher. Le baril ne baissera plus, il faut se tourner vers des énergies alternatives comme l'HVP.

Mais à l'heure de la crise alimentaire, est-il raisonnable de consacrer des cultures à la production d'énergie ?

L'HVP doit être utilisée dans le cadre de l'autosuffisance des exploitations, non de manière industrielle. Autrefois, les paysans faisaient leurs travaux avec un cheval ; un carré d'herbe lui était consacré, et on cultivait un peu d'avoine pour lui. Avec l'HVP, on revient à un système identique : on consacre un bout de terrain à la production d'énergie. Sauf qu'en plus, la production d'HVP permet une revalorisation des tourteaux pour l'élevage. ■

Le mot de la Conf

Dans un communiqué, la Confédération paysanne insiste sur l'importance de revoir les systèmes de production : « L'augmentation du coût du pétrole était prévisible, et dans les années à venir, le coût de l'énergie sera à la hausse. Cette crise nous oblige à repenser les modes de production et de consommation. Les systèmes d'exploitation agricoles énergivores ne sont pas durables. L'évolution des systèmes de productions vers des systèmes plus économes et plus autonomes est indispensable et urgente. Elle doit être intégrée dans le projet actuel de la politique agricole européenne et nationale. La baisse des prix des produits, l'absence de répartition des marges au sein des filières et l'augmentation de l'ensemble des charges menacent aujourd'hui la survie de nombreux paysans, principalement les éleveurs, une partie des viticulteurs... Pour eux, la détaxation totale d'une quantité plafonnée de fioul est un levier transitoire que le gouvernement doit actionner au plus vite. » ■

FDSEA-Confédération Paysanne

► SÉBASTIEN GARDETTE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FDSEA - CONFÉDÉRATION PAYSANNE



Le grand chambardement...

Depuis plusieurs mois, on voit le prix de l'énergie grimper à une vitesse incontrôlée et dont personne ne connaît aujourd'hui l'issue. Cette flambée des cours du pétrole induit dans son sillage un enchaînement de hausses sur tous ses dérivés et de toutes les charges, sans parler même de l'effet sur le cours des céréales et du soja à cause des agrocarburants.

Les pêcheurs ont commencé à dénoncer la situation qui les asphyxie. Aujourd'hui, les paysans et d'autres professions montrent leur ras-le-bol.

Nous dénonçons bien sûr cette situation et réclamons une compensation de l'augmentation des taxes engrangées par l'État et leurs restitutions aux paysans.

Mais cette flambée des coûts de l'énergie induit une modification de notre façon de travailler au quotidien sur nos fermes. Une réflexion doit être engagée quant à la maîtrise de notre consommation, car celle-ci sera de plus en plus chère et crée des pollutions dont on commence à voir les dégâts. L'enjeu est donc double.

Nous demandons qu'une analyse des différents modes de production et cela dans leur ensemble, soit réalisée afin que l'on puisse déterminer les marges de manœuvre dont on dispose.

La recherche doit ici jouer un rôle important. Un litre économisé demain sera très rentable !!!

Et à plus long terme, je pense que les paysans devront réfléchir sur l'organisation de leur ferme et du foncier, surtout quand on voit des paysans parcourir de longues distances sur les routes.

Nous sommes donc à l'aube de grands bouleversements auxquels il va falloir nous préparer rapidement, si l'on veut continuer à exister.

Alors au travail et attention à ne pas trop appuyer sur le champignon... ■

Loi de modernisation de l'économie

Moderniser, réformer, s'adapter à la mondialisation sont des mots martelés depuis un an par le gouvernement. Pour Sarkozy, la « modernisation » du commerce passe par davantage de grandes surfaces. Il faut donc assouplir les règles d'implantation des GMS, afin de stimuler la concurrence, seul facteur de baisse des prix. Les paysans savent depuis longtemps que les géants de la distribution ne constituent pas leurs meilleurs alliés. Le développement des GMS a entraîné les prix à la production vers le bas. Il en est de même pour les produits sous signe officiel de qualité (SOQ). Ce qui intéresse

les GMS est la marge potentielle qu'offrent les SOQ. Ainsi, on a assisté à un écrasement des prix à la production et une banalisation de ces produits en rayon. Pour la Confédération paysanne, la loi de modernisation de l'économie devrait reconnaître les circuits courts et les valoriser. Ils permettent des prix corrects, une pérennité de la qualité et une relocalisation de la production, évitant des coûts écologiques par de l'importation illogique. Enfin, les circuits courts favorisent l'éducation du consommateur en lui expliquant, par exemple, qu'on n'achète pas un produit à n'importe quelle saison. ■

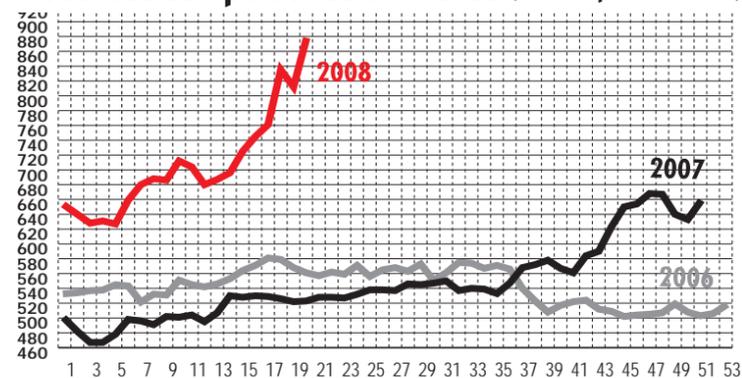
Interprofession laitière : danger

Nous avons souvent écrit dans ces colonnes que la Confédération paysanne demande à participer aux négociations trimestrielles au sein du CNIEL. Le CNIEL existe depuis dix ans et contribue à orienter le prix du lait à la production, à partir de critères touchant le prix de revient. La DGCCRF vient de décider que ce type d'entente est illicite et contraire à la concurrence. Les recommandations trimestrielles vont donc s'arrêter.

Pourquoi ? Apparemment, le gouvernement est obsédé par l'inflation (c'est compréhensible) et veut ainsi, limiter la hausse des prix des produits laitiers.

Bien entendu, la Confédération paysanne est en désaccord total. Pour limiter la hausse des prix, le gouvernement pourrait tout simplement diminuer les taxes sur les carburants ! ■

Courbes comparatives annuelles (en euros pour 1000 litres)



En un an, de mai 2007 à mai 2008, le gasoil a augmenté de 353 €/1000 l soit 67,5 %

FORÊT

« En coupant trop tôt, on perd beaucoup d'argent »

Certes, la filière a besoin de bois, notamment pour la construction. Mais la forêt est un bien qui évolue ; il est sans doute plus judicieux de faire prospérer ce capital et d'en tirer des revenus réguliers, que de procéder à des coupes à blanc qui anéantissent des années de pousse pour un bénéfice immédiat.

« Aujourd'hui, une forte demande existe en bois de taille moyenne (30 à 35 centimètres de diamètre), pour les charpentes des maisons de lotissements, et pour les bardages extérieurs des bâtiments. De ce fait, les propriétaires de douglas ont tendance à faire des coupes à blanc d'arbres de 30 ans... »

Pour Caroline Bruyère, technicienne au CRPF*, ce choix est une erreur : « C'est justement entre 30 et 50 ans que les douglas grossissent le plus (ils doublent de volume durant cette période). En les coupant trop tôt, on perd beaucoup d'argent : un arbre de 50 ans, utilisé pour de la charpente traditionnelle, sera vendu beaucoup plus cher... Certains propriétaires argumentent que les exonérations d'impôts sur leurs parcelles prennent fin quand les arbres atteignent l'âge de 30 ans, mais couper à blanc pour tout recommencer à zéro représente une importante perte financière... Aucun placement

bancaire ne permet de doubler son capital en vingt ans. » Mais si la demande est importante en bois moyen, ne risque-t-on pas de bloquer la filière en encourageant les propriétaires à garder leur bois ?

« Pas du tout, répond la technicienne. Dans une forêt, on fait des éclaircies régulières. Des arbres sont prélevés, ce

qui permet aux autres de mieux se développer. De cette façon, la filière est continuellement fournie en arbres de tous âges et toutes tailles, alors qu'avec une coupe à blanc, on apporte beaucoup de bois en une fois, et plus rien pendant les trente années suivantes. Et puis, le bois est un bien familial. Nos parents et grands-parents nous ont légué ce bien, il vaut mieux l'entretenir pour nos enfants, plutôt que de tout couper... N'oublions pas que la forêt est un investissement sur le long terme. » ■ F. Denet

* Centre régional de la propriété forestière



AVICULTURE

Des relations sereines entre le groupement des éleveurs de volailles et ses partenaires

Le groupement des éleveurs de volailles du Val d'Allier Bourbonnais Auvergne a tenu son assemblée générale ordinaire à Gannat, mardi 20 mai. Des réunions de secteurs feront le point sur les économies d'énergie dès l'automne.

Quelque soixante-dix adhérents se sont retrouvés pour faire le point sur l'année écoulée.

Didier Gilbert, co-président, a rappelé : « Deux fois, nous avons eu des augmentations de prix de reprises » relevant « une augmentation totale de 1,32 % alors que le gaz a augmenté de 12 % sur 2007. » Michel Ribier, co-président, remarquait lui aussi des résultats « loin de compenser l'augmentation de nos charges sur l'année : 100 euros/tonne pour le gaz, sans compter les assurances et la main d'œuvre. » Dans un souci de mieux maîtriser les charges et les coûts, le Gévaba va mettre en place cette année 2008 des réunions de secteurs avec l'Association Auvergne développement agricole (Aada) et Force Centre, sur le thème « Les économies d'énergies ». « L'objectif de ces réunions est simple, rappelle Jean-François Ponsot, directeur de l'Aada, Il est de proposer un diagnostic simplifié sur les trois types de bâtiments avicoles présents en Auvergne. Présenter les forces et les faiblesses de ces constructions permettra de faire le tour de solutions afin d'améliorer leurs performances énergétiques. » Les solutions sont envisagées et proposées par l'ensemble des partenaires de la filière. Elles démarrent à l'automne, une dizaine de réunions sont prévues sur l'Allier et le Puy-de-Dôme. « Nous devons accompagner les producteurs afin de baisser les coûts de productions et de faire face à la hausse des matières premières. »

Éric Aubry, responsable technique, a présenté des résultats technico-économiques. Globalement, les

résultats sont en légère augmentation. « Pour 2008, certaines productions sont dans le rouge, en l'occurrence, le bio et les pintades a rappelé Michel Ribier, Malgré une demande en augmentation, les résultats des bios sont très irréguliers. Pour le label, nous avons le même souci. » Christian Mathinier a, de son côté, présenté le rapport financier. Le directeur de Force Centre, Jacques Boichut, était interpellé par Michel Ribier : « Une meilleure maîtrise sur la qualité des poussins et sur les aliments devrait nous permettre d'avoir de meilleurs résultats. Le savoir-faire, nous l'avons... nous sommes très dépendants de la qualité de nos produits. Pour résumer, fournissez-nous un bon poussin et un bon aliment, vous aurez un bon produit au final ! »

D'autres partenaires de la filière sont venus rencontrer les producteurs et annoncer les nouveautés pour 2008. Avilog va faire signer un formulaire « protocole de sécurité » chez tous ses clients. « Au 31 décembre 2008, nous ne ramasserons plus si le protocole n'a pas été retourné signé en bonne et due forme », expliquait Édouard Patron, pour Avilog. Il a rappelé les règles de base de la sécurité lors des ramassages. Pas d'enfants de moins de 16 ans parmi les ramasseurs ou sur le site, pas de ramasseurs ivres... si les recommandations faisaient murmurer la salle, Édouard Patron était cependant formel : « Les conducteurs sont parfois confrontés à ce type de situation. » Marc Saulnier, directeur de Saint-Germain des Fossés pour Arrivé Auvergne (Abattage, découpe, conditionnement, expédition de volailles fraîches) a annoncé 3 millions d'euros d'investissement sur les trois ans à venir. « Nous allons investir sur l'éviscération automatique, l'automatisation de la découpe et operculer la découpe. La conservation passera de 9 à 12 jours à date d'emballage. » Quatrième opérateur national sur le secteur, avec quasiment 240 salariés, Arrivé travaille pour 20 % de son activité avec l'enseigne Carrefour/Champion. Marc Saulnier a expliqué que pour soutenir les projets de développement de l'entreprise, « une standardisation du poids et de la



production est nécessaire. Sur le site de Saint-Germain, nous avons une capacité de 380 000 volailles par semaine. Actuellement, nous sommes à 120 000 volailles standard, 100 000 labels et environ 12 000 poulets bios. Je souhaite sécuriser le fonds de commerce, à savoir, vendre le produit pour produire. » S'en est suivie une discussion avec la salle autour des notions de poids et de nombre des poulets annoncés et effectifs en livraison à l'abattoir.

Alain Méalier, co-président du Gévaba, a été remplacé fin mars 2008 par Didier Gilbert, co-président pour les volailles standard. La qualité de son engagement a été saluée par son successeur ainsi que par Michel Ribier. Huit postes étaient à pourvoir au conseil d'administration, neuf adhérents ont proposé leur participation, toutes ont été acceptées, ce sont donc neuf adhérents qui sont entrés au conseil d'administration.

Gévaba, 63310 Randan : 04 70 41 58 53, gevaba@wanadoo.fr Association Auvergne développement agricole : 04 73 28 78 30

■ S. Reynne

BRÈVES D'ACTUALITÉ

■ PORC

Environ 80 éleveurs porcins de l'Auvergne et du Limousin ont bloqué mercredi 28 mai en fin de matinée le site des salaisons Madrange à Limoges pour protester contre la faiblesse du cours de la viande de porc. « Les producteurs de porcs perdent entre 30 et 40 euros par bête vendue », a indiqué Jean-Michel Serres, président de la Fédération nationale porcine (FNP) selon l'AFP. « Il faut donner un signal, que le prix d'achat revienne au niveau du prix de revient, pour éviter que les producteurs ne se découragent. Ensuite, il faudra

négoier un code de bonne conduite pour l'ensemble de la filière », a-t-il réclamé.

■ PRIX FONCIER

La hausse du prix des terres agricoles (3,4 % en 2007) serait le résultat de deux événements contradictoires, selon Robert Levesque, directeur des études à Terres d'Europe-Scafr interviewé sur TV agri. D'une part, l'évolution du revenu des agriculteurs qui entraînerait une hausse du prix des terres et, deuxièmement, un retrait des citadins et des ruraux non agricoles sur ce marché des terres agricoles. ■

VENTE

MANUTENTION SERVICE



SIÈGE SOCIAL :
4, rue Jean Mermoz - B.P. 65
63802 CURNON Cedex
Tél. 04 73 69 21 40
Fax : 04 73 69 21 41

LOCATION

MANITOU

■ Des augmentations qui ne compensent pas la hausse des charges

En poulets standard, à partir du 1^{er} août 2007, le prix a été augmenté de 0,40 euro au 100 kilo, puis une seconde fois le 1^{er} janvier 2008, de 0,50 euro au 100 kilo.

Le prix des dindes sera augmenté en 2008, dans des proportions moindres. ■

■ Les résultats techniques 2007/2006

Poulets Label « Blanc d'Auvergne » : + 170 euros/lot
Poulets Label « Jaune d'Auvergne » : - 50 euros/lot
Pintade : + 500 euros/lot
Poulet bio blanc : + 500 euros/lot
Poulet bio jaune : - 400 euros/lot
Chapon blanc : + 1900 euros/lot
Chapon jaune : + 800 euros/lot
Canard : + 50 euros/lot
Dinde : - 200 euros/lot ■

BETTERAVES

Des rendements records d'année en année

L'assemblée générale du Syndicat betteravier des Limagnes s'est déroulée le 29 mai à Aulnat. Le Syndicat des betteraviers avait invité les représentants de la sucrerie Bourdon, de l'ITB*, ainsi que de la CGB** à intervenir.

En début de séance, le rapport du conseil d'administration a fait l'objet d'une assemblée générale extraordinaire. Ce début de matinée a aussi permis de modifier les statuts (les sections ont entre autres été modifiées). La cotisation SBL campagne 2008/2009 est fixée à 0,16 euros par tonne de betteraves. « Un montant inchangé depuis le passage à l'euro », remarque Jean-Claude Delsuc, président du SBL. Jean-Paul Philippon, directeur, a présenté le rapport d'activité. « La campagne 2006/2007 se terminait le 26 décembre, soit 92 jours. Le rendement final de 87,170 tonnes à la richesse de 18,46 % constitue un nouveau record. La tare totale de 25,49 % était plus élevée que ces deux dernières années, due à une quantité de collet plus élevée et non à la quantité de terre », a-t-il conclu. Après un record de rendement en 2006 à 86,3 tonnes, l'année 2007 poursuit donc sur une lancée ascendante. Les deux dernières années, les surfaces augmentent et le nombre de planteurs est en diminution. La surface moyenne par exploitation s'approche des 10 hectares (13 ha moyenne nationale). Jean-Paul Philippon notait que, pour la saison en cours, « même si les variétés sont de plus en plus tolérantes » les traitements pour lutter contre la cercoporieuse, le rhizoctone brun et la teigne... ont tout de même toute leur place. Jean-Claude Delsuc a également rappelé que 1600 ha ont gelé la nuit du 6 au 7 avril, se félicitant d'être l'un des seuls syndicats à travailler sur un système d'assurance. Les contrats d'assurance ont pris en charge une partie du financement par hectare de semis. Dans la salle, de nombreux planteurs faisaient le calcul qu'il leur restait à charge, environ 50 euros l'hectare de semé. Au sujet du gel, Jean-Paul Philippon a rappelé que sur la récolte précédente, des gels du 3 au 7 novembre ont provoqué des dégâts dans les silos. « Les plus touchés sont les silos non bâchés, notamment les faces exposées au nord. Le bâchage des silos en fin de campagne permet d'éviter de perdre quelques tonnes, de même que l'implantation du silo sur une aire enherbée améliore la tare terre. » Entre autres recommandations, il remarquait que le travail du sol, les variétés, le désherbage ainsi que l'irrigation ont été franchement améliorés ces dernières années. « L'observation des premières tâches de maladies foliaires et des traitements appropriés perme-

tent de gagner quelques tonnes. Enfin, nous avons encore quelques rares nettoyages de pulvé qui laissent à désirer », insistait le directeur du syndicat. Optimiste sans exagération, il concluait pour la saison passée « Malgré une année qui a pénalisé certaines zones à haut potentiel par des fortes pluies, d'autre part une pression des maladies foliaires, le rendement est à un niveau jamais atteint. Si bien que ces résultats laissent entrevoir des perspectives de rendement encore plus importantes pour l'avenir...

Une recette moyenne qui se constitue principalement par le rendement

Ces quelques tonnes gagnées ou pas perdues contribuent à maintenir une recette moyenne qui se constitue principalement par le rendement plus que par le prix. Vu la progression qui continue, la culture de la betterave en Limagne reste intéressante pour l'avenir. » Marc Richard-Molard, directeur général de l'ITB est intervenu sur le thème « Compétitivité et environnement : le défi de la technique betteravière » : « La betterave est la seule grande culture qui connaît des gains de rendement aussi importants et aussi réguliers » commentant une courbe ascendante des rendements sucre nationaux depuis 1977 (de 8,1 t/ha à 12,4 t/ha) et une courbe descendante des apports d'azote en kg/hectare (de 176 kg/ha en 1977 à 97 kg/ha en 2006). Marc Richard-Molard ajoutait que « la génétique a

su gérer les effets du changement climatique et le développement de maladies et de parasites qu'il entraîne. » Il a parlé des couvertures intermédiaires des sols qui piègent le nitrate, de la réduction de la fertilisation phospho-potassique, des améliorations de la protection des plantes et de la protection insecticide. L'ITB travaille sur la production intégrée, avec Arvalis, le Cetiom, l'Inra... des perspectives de recherche qui faisaient dire à Marc Richard-Molard « Je vous assure qu'il y en a encore sous le pied. » Il n'oubliait pas de terminer sur une note pro-OGM, faisant le point sur les dernières actualités en la matière pour la betterave et la canne à sucre dans le monde.

Après l'intervention de Gérard Greliche, président de la sucrerie de Bourdon, Alain Néri, député, maire de Beauregard-l'Évêque et conseiller général de Vertaizon a tenu à saluer l'assemblée. Assurant le syndicat de son soutien, il a félicité les planteurs pour leurs progrès indéniables dans la gestion des intrants, et a évoqué le fait que les fabricants de produits phytos sont les mêmes qui gagnent de l'argent en dépolluant l'eau ou les sols ! Le directeur de la CGB l'a repris de volée en lui demandant de défendre les OGM à l'assemblée nationale pour défendre les betteraviers. Alain Jeanroy, directeur de la CGB, a ensuite expliqué les conséquences pour la France du plan de restructuration européen d'abandon. Éric Laine, président de la CGB, a fait un discours de politique générale. ■ S. Reyne

* Institut technique de la betterave

** Confédération générale des planteurs de betteraves

Produit sensible ou clause de sauvegarde spéciale ?

« Avec 5,65 millions de tonnes de quotas de sucre déjà abandonnées, il reste seulement 350 000 tonnes pour atteindre l'objectif de 6 millions de tonnes fixé pour le plan communautaire de restructuration », a rappelé récemment Mariann Fischer Boel. Comment sera traité le sucre si les négociations de l'OMC aboutissent à un accord ? Il pourrait être considéré comme un produit sensible. « Beaucoup dépend de ce qui sera convenu à Genève pour la clause de sauvegarde spéciale. Si le sucre est couvert par une clause de sauvegarde spéciale efficace, il n'y aura pas de raison de faire du sucre un produit sensible. Si tel n'est pas le cas, nous devrions envisager de le déclarer comme produit sensible, explique la commissaire européenne. Selon la baisse que nous appliquerons au droit de douane de base sur le sucre, nous aurions un quota tarifaire d'importation de 485 000 à 675 000 tonnes. Un tel quota n'a pas été pris en compte dans notre réforme du secteur du sucre (...) Aussi devrions-nous prendre de nouvelles dispositions pour maintenir notre marché en équilibre. » ■

GÉNÉTIQUE UCATRC

Une journée efficace pour améliorer votre troupeau

L'UCATRC, entreprise de sélection en race charolaise et l'Union Charolais Mieux organisent une grande vitrine génétique jeudi 19 juin 2008 à la Bossière à Blain, en Loire-Atlantique.

Éleveurs charolais, quelles que soient les conditions météo, réservez dès aujourd'hui cette date. En effet, en vous déplaçant à Blain ce 19 juin, vous profiterez d'informations et d'échanges qui déboucheront sur des gains de productivité pour votre troupeau, et de qualité de travail pour vous-même.

En optimisant l'amélioration génétique de votre cheptel, vous maximisez la rentabilité de votre cheptel et la pérennité de vos productions. Ce rassemblement de vaches et de génisses, issues du programme de sélection présentera très concrètement les trois grandes phases de travail du schéma génétique UCATRC - Charolais Mieux :

- la création,
- l'évaluation,
- la diffusion,

La création génétique est l'étape essentielle, fondamentale du programme de sélection. Elle sera illustrée par la présentation :

- de 20 mères à taureaux. Il s'agit de femelles très bien indexées, d'excellente morphologie, ayant, pour la plupart d'entre elles, produit des veaux actuellement en contrôle dans le schéma de sélection UCATRC.
- de 15 génisses issues d'accouplements raisonnés sur ces mères à taureaux.

Ce volet rendra palpable les objectifs UCATRC et le niveau d'exigence formulé par les éleveurs gestionnaires du programme ainsi que les résultats attendus en matière de niveau génétique pour la prochaine décennie.

L'évaluation génétique des meilleurs taureaux est garantie par des contrôles fiables et pointus. L'enregistrement des perfor-

mances de leurs filles fournit des informations clés. C'est pourquoi, des génisses et jeunes vaches, issues des taureaux en cours d'évaluation seront en présentation. Elles serviront de support pour expliquer, concrètement, la nouvelle méthode d'évaluation des taureaux charolais, directement en élevage, par l'intermédiaire du testage en ferme.

La diffusion génétique est opérationnelle aussi bien en France qu'à l'exportation.

Les taureaux évalués et aux performances les plus complètes sont diffusés sous le label exclusif « Grands Géniteurs » de l'UCATRC. Les animateurs de cette journée charolaise mettront en avant les caractéristiques des Grands Géniteurs et les avantages qu'ils procurent à partir :

- de génisses de 30 mois filles de Natur, de Necessaire et de Newton
- de jeunes génisses de 18 et 24 mois filles de Primeur, Rural
- de jeunes veaux femelles issus de Rural et de Russ.

Au total, plus de 60 animaux seront présentés toute la journée, en visite libre, de 10 h à 17 h ; plusieurs animations viendront ponctuer cette journée, sur le ring, en matinée et dans l'après midi.

Cette manifestation est ouverte à tous les éleveurs sélectionneurs et producteurs en charolais, instituts techniques et contrôles de performances, ainsi qu'aux organismes de formation agricole.

Des voyages sont organisés sur la journée au départ de votre coopérative pour simplifier votre déplacement.

Renseignez-vous au service accueil adhérent Génésia au :

04 73 42 17 16. ■ Communiqué



Découvrez en un seul lieu et sur une seule journée une vitrine charolaise exceptionnelle

NOUVEAU **STYLACIER** PRODUITS METALLURGIQUES DISCOUNT AIGUEPERSE

TÉL : 04 73 64 20 20

TUBES, LAMINÉS, POUTRELLES
 DECOUPE DE PRODUITS LONGS
 Tôles, quincaillerie...

CHEMIN BARRE 63260 AIGUEPERSE FAX 04 73 64 45 25

BRÈVES DE CULTURES

ORAGES

En Alsace, en Indre et Loire, en Vendée, dans le Gers..., de très violents orages ont éclaté un peu partout en France samedi 31 mai. Les plus importants ont été enregistrés dans l'Est, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, occasionnant d'importants dégâts sur les cultures. Le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier a réagi à la

suite de ces dommages pour l'agriculture, en rappelant qu'il était important, lors de la présidence française qui débute le 1^{er} juillet de mettre en place un mécanisme d'assurance permettant de protéger les exploitations françaises face à ces risques climatiques. Le risque d'orages restait de mise sur toute la France jusqu'à mercredi 4 juin. ■



DÉSHÉRBAGE DES CULTURES DE PRINTEMPS

Avec un objectif de deux binages sur les cultures de maïs, tournesol et soja, il convient d'associer impérativement nettoyage de l'inter-rang, binage et buttage. L'utilisation des bineuses à soc en « patte de canard » ou soc plat maîtrise mieux les espèces à racine pivotante et port érigé de l'inter-rang que le hersage, avec une très bonne efficacité jusqu'au stade 4 feuilles des adventices. D'autres alternatives telles que les bineuses à doigt permettent le désherbage sur le rang jusqu'au stade 2 feuilles des adventices mais ne conviennent pas aux sols lourds et caillouteux. Le maïs peut tolérer le brûlage thermique de post-levée avec cache de protection car la flamme ne touche pas le bas de la plante, mais son efficacité se limite aux adventices bien plus petites que la culture. Le premier binage sur soja peut s'effectuer au stade 1^{ère} feuille trifoliée et le 2^e à partir du 3^e nœud selon infestation de la parcelle, lorsqu'il a atteint 13-14 cm, il peut donc recevoir une hauteur de terre de 8 à 10 cm qui recouvrira toutes les adventices inférieures.

CONSERVATION DES CÉRÉALES

L'interdiction d'utilisation de produits chimiques de synthèse pour la conservation des céréales biologiques nécessite de bien préparer et réaliser son stockage. Cela se traduit par un nettoyage approfondi du site avant moisson pour une désinsectisation efficace avec des produits homologués en bio. Le stockage à plat, privilégié pour les petits volumes, doit être sec et protégé des intempéries. La pose de tuyaux de drainage tous les 50 cm peut être une solution de ventilation. Le stockage en cellule est la meilleure formule pour la vente, en respectant les deux principes de base, humidité inférieure à 16 % et température inférieure à 15° C pour optimiser la conservation.

ENGRAIS DE FERME

Selon la nature des matériaux de départ et la technique utilisée, on peut fabriquer des composts de qualité très variée. Pour bien se composter, le fumier doit avoir 30 % de matière sèche. Plus il est brassé, plus il s'oxyde pour fournir un engrais rapide sous forme hyper stable, mais peu adapté aux sols asphyxiés. La mesure du « potentiel Redox » permet de situer le produit. La présence de nitrate indique que la fermentation s'est déroulée normalement dans un milieu bien oxygéné. Sur un sol argileux, froid ou très calcaire, la présence de nitrate en bonne proportion est intéressante, car complémentaire aux capacités de faible minéralisation du sol. À l'inverse, un compost pauvre en nitrate et en azote est plus adapté aux sols « poussant » sableux ou limoneux. Le rapport C/N baisse progressivement pendant le compostage, mais plus on attend, plus l'énergie accumulée dans les matières carbonées de départ est consommée par les champignons pendant le compostage. ■

Conseils élaborés avec l'aide de Thivat, Domagri, Bio 63, Allier Bio et l'Enitac.

PROMOTIONS

FILM ENRUBANNAGE
FILET - FICELLE
CLÔTURES ÉLECTRIQUES
RATELIERS
BARRIÈRES

Ets PERRE Jean-François,
Rte de Lempdes sur Allagnon, 63340 MORIAT
Tél. 04 71 76 52 44.



BETTERAVES

Combiner les techniques de désherbage

Le désherbage des betteraves est un travail important et délicat. Les planteurs ont tout à gagner à combiner plusieurs méthodes.

Marc Richard-Molard, directeur de l'ITB a rappelé lors de l'assemblée générale du Syndicat betteravier des Limagnes que de moins en moins de phytos sont autorisés, qu'ils représentent un coût pour l'exploitation, et que les produits génériques permettent une économie substantielle. La peur de voir lever des adventices pousse parfois à des dépenses excessives. En respectant quelques principes de base, il est possible de maintenir propre les parcelles. Il est indispensable de doser et d'adapter les produits en fonction de la flore attendue, du type de sol et de la météo. La lutte contre les mauvaises herbes peut également passer par l'utilisation de techniques mécaniques et de travail du sol. Le faux semis, dix à quinze jours avant le semis place les graines de mauvaises herbes dans de bonnes conditions de germination. Le passage de la herse sur les jeunes plantules va les détruire. Selon l'état de salisse-

ment de la parcelle, il est possible de réaliser plusieurs faux semis. Le travail du sol détruit les adventices déjà présentes, les larves de tipules et de taupins. Le binage peut être réalisé dès l'apparition des rangs de betteraves. Ce premier binage doit être suivi d'au moins deux autres binages ou de désherbages chimiques. Le dernier binage est à associer à un buttage. Un soc projette la terre sur l'interligne, étouffant ainsi les mauvaises herbes. Cette technique, en favorisant l'aération

du sol, accélère le réchauffement, augmente l'activité microbienne du sol, économise l'eau et facilite l'enracinement. Le désherbage par brûlage s'applique sur le rang. Un brûlage « en plein » détruit les mauvaises herbes mais brûle également les feuilles des betteraves. Pour ne pas trop pénaliser le rendement, il faut brûler au stade de 4 à 6 feuilles de la betterave. À ce stade, la plante a déjà installé son pivot et peut repartir après destruction des feuilles. ■ S. Reyne

Inter-cultures et gestion des épidémies

Philippe Lucas et Françoise Montfort sont en charge d'un projet de recherche sur une rotation blé-betterave. Pour des maladies concernant les racines, qui se conservent et se multiplient dans le sol, insérer des cultures intermédiaires pourrait lutter contre certains agents pathogènes. L'INAPG (Institut national agronomique Paris-Grignon), l'Inra, l'ITB (Institut technique de la betterave) et le CETIOM collaborent pour cette étude. De même, il est dorénavant tenu pour acquis que la mise en place d'un couvert végétal entre deux périodes de culture protège contre l'érosion, lutte contre certaines pollutions, économise l'engrais pour les cultures à venir... ■

ÉTABLISSEMENTS MICHEL

Des nouveautés en moissonneuses-batteuses

Comme en février dernier, les Établissements Michel ont invité les agriculteurs à une journée d'information, cette fois sur les moissonneuses-batteuses. Objectif de l'opération : présenter la gamme John Deere et notamment la nouvelle série Tangentielle qui allie productivité et qualité de grain.

John Deere conçoit, construit et commercialise une large gamme de moissonneuses-batteuses... et les agriculteurs de la région ne le savent pas ! Par chez nous, c'est en effet surtout pour ses tracteurs que la marque est connue. Mais les Établissements Michel, concessionnaires John Deere, sont bien décidés à faire bouger les choses. C'est pour cela que mercredi 28 mai, pour la seconde année consécutive, ils ont organisé sur leur site d'Effiat une journée d'information sur les batteuses pour tous les professionnels intéressés. « John Deere est le seul à proposer une telle multitude de systèmes de battage, relève Nicolas Bonhour, conseiller commercial et spécialiste des batteuses des Établissements Michel. Le but de cet événement, c'est de présenter l'ensemble des machines conventionnelles, non conventionnelles et hybrides. L'intérêt avec les produits John Deere, c'est que tout le monde peut trouver chaussure à son pied, des céréaliers de la Limagne, aux polyculteurs-éleveurs des zones de montagne. »

Après une séance en salle d'une petite heure pour présenter l'ensemble de la gamme, la quarantaine d'agriculteurs s'est déplacée



jusqu'aux trois machines en démonstration sur le site : la S 560 à rotor unique, la C 670 à batteur traditionnel et rotors à vocation séparateur et tri de paille, et enfin, la T 560, grande nouveauté de la campagne. « Les agriculteurs recherchent aujourd'hui une machine performante qui respecte la qualité du grain et de la paille. C'est le cas de la nouvelle machine tangentielle de la série T grâce à son système de séparateur unique qui assure un flux de récolte plus régulier », explique Nicolas Bonhour. Inclinaison réduite, changements brusques de direction éliminés... C'est grâce à ces caractéristiques que le système de séparation qui équipe les machines Tangentielles réduit les risques d'endommagement du grain et de la paille et permet de garantir

une récolte de qualité, tout en assurant un meilleur débit de chantier. Le plus des batteuses John Deere réside aussi dans ses systèmes automatisés de guidage et de gestion des machines. « Du guidage manuel classique, au système Autotrac, en passant par le système HarvestSmart qui contrôle la vitesse d'avancement de la machine en fonction de sa charge, John Deere est leader dans ce domaine », affirme le conseiller commercial. Ce type de journées d'information sera reconduit l'année prochaine : en février pour tout ce qui concerne le guidage automatique par GPS et en mai pour le matériel de récolte.

■ C. Jahnich

Plus d'infos : contactez les Établissements Michel à Effiat, au 04 73 63 64 05

30 % Dans le nord des Combrailles, 30 % des éleveurs contactés par leur vétérinaire ont souhaité faire vacciner tout de suite leurs animaux.

Certains vétérinaires sont opposés à la vaccination et préconisent des méthodes alternatives de prévention à base d'oligo-éléments et d'homéopathie.

1 € Il n'existe pas de tarification officielle pour la vaccination du cheptel. Pour les broutards, le tarif de référence est d'1 euro/animal.

XAVIER RAVAUX, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES VÉTÉRINAIRES.

« La priorité, c'est de prévenir la maladie »

Dans le 63, la campagne de vaccination contre la FCO va démarrer pour les cheptels souches bovin et ovin. La Direction des services vétérinaires insiste pour que les éleveurs se mobilisent.

Quand la campagne de vaccination va-t-elle démarrer ?

En pratique, dans le Puy-de-Dôme, dès que nous aurons les vaccins. Pour les bovins, et c'est une bonne nouvelle, les 233 200 doses sont attendues pour la première semaine de juin. Pour les ovins, ce sera en deux vagues à partir de la mi-juin et en juillet. Nous attendons 131 100 doses. En outre, il y a toujours environ 4 000 doses qui sont livrées pour les broutards chaque mois.

Qui va vacciner ?

Exclusivement les vétérinaires qui se sont organisés pour faire face à la demande. Il est important de préciser qu'étant donné que la vaccination est facultative, ce sont les éleveurs qui doivent se manifester auprès de leur vétérinaire sanitaire pour indiquer le nombre d'animaux qu'ils souhaitent faire vacciner. Il faut une seule injection pour les ovins, et un rappel à trois semaines pour les bovins. L'immunité est acquise trois semaines après.

Que répondez-vous aux éleveurs qui souhaitent vacciner eux-mêmes pour que ce soit « vite fait bien fait » ?

Je dis que c'est un faux débat et que la priorité, c'est de prévenir la maladie car sa gravité est largement sous-estimée par les éleveurs. Quant à savoir si les vétérinaires seront capables de faire face à la demande, je réponds que oui, et qu'ils se sont organisés pour. Nous avons eu l'expérience du département de l'Aveyron, ou de celui de la Meurthe et Moselle, deux gros départements d'élevage qui viennent de terminer leur campagne, et tout s'est très bien déroulé. Cela suppose une bonne organisation de la part des vétérinaires... mais aussi de la part des éleveurs, pour essayer de grouper les demandes dans un même secteur, de s'entraider pour rentrer et manipuler les animaux, etc...

Quels sont les animaux qui pourront être vaccinés et y aura-t-il suffisamment de doses ?

Sur le département, nous avons convenu de vacciner tous les animaux de plus d'un mois que l'éleveur souhaitera faire vacciner. Pour les ovins, le nombre de doses est largement suffisant. Pour les bovins, nous commencerons par vacciner la

totalité des animaux en âge de l'être chez les éleveurs qui en auront fait la demande, et puis nous referons un état des lieux vers la mi-juin. Nous supposons en effet que tous les éleveurs ne feront pas la demande de vaccination, et que nous aurons donc le nombre de doses nécessaires. Si la demande est supérieure aux prévisions, nous réajusterons la répartition. Cela dit, nous souhaitons qu'il y ait un vrai engouement !

Pourquoi faut-il vacciner au plus vite ?

On sait, par rapport à l'évolution de la maladie, qu'elle arrivera inéluctablement dans nos élevages. Quand ? On ne sait pas, mais elle viendra. Or, la seule manière de protéger le cheptel, d'éviter les pertes et les problèmes de fertilité chez les mâles, c'est de vacciner. Pour le moment, nous n'avons pas encore de cas cliniques, mais quand ils arriveront, cela voudra dire qu'on est en pleine période d'activité du moucheron, et que la pression virale sera extrêmement forte. À ce moment-là, il sera trop tard pour songer à vacciner. Quant aux broutards, je pense que vacciner, c'est leur redonner de la valeur.

Et pour les animaux en estive ?

Même pour les animaux en estive, et surtout pour les ovins (qui sont dix fois plus sensibles que les bovins à la FCO), j'insiste pour que, si des moyens de contention existent, les troupeaux soient vaccinés sur l'estive. Nous avons contacté les responsables d'estives pour que ces vaccinations se mettent en place. Et en attendant les vaccins, je rappelle qu'il est conseillé de désinsectiser les animaux, les camions et les bâtiments tous les mois.

Combien la vaccination va-t-elle coûter ?

Pour les broutards et le cheptel souche, une participation de Bruxelles et de la France permet la gratuité du vaccin. Quant à l'acte de vaccination, il y a une participation aux frais qui correspond à 50 %



Xavier Ravoux, directeur des Services vétérinaires, estime qu'il n'est pas prudent d'attendre la fin des estives pour vacciner, surtout pour les moutons.

de la dépense, avec un plafond de 1 € par bovin, et de 0,75 € par ovin. Cette participation sera directement versée aux vétérinaires qui factureront le restant dû aux éleveurs. Comme la vaccination est facultative, il n'y a pas de tarification officielle mais il existe un tarif de référence pour les broutards qui est de 1 € par animal.

Le vaccin, fabriqué en 18 mois seulement, présente-t-il des risques ?

Le vaccin fabriqué par Intervet ou par Merial est issu de la même technologie : c'est un vaccin à virus inactivé avec un adjuvant qui améliore la réponse immunitaire. La France a justement fait le choix d'un vaccin « inactivé », plutôt que d'opter pour un vaccin « vivant atténué », pour prévenir au maximum les effets secondaires. Même si ce vaccin ne bénéficie pas encore d'une autorisation de mise sur le marché (il est en autorisation temporaire d'utilisation), son efficacité et son innocuité ont été testées et approuvées. Il ne s'agit donc pas d'un vaccin « au rabais » ! Les fabricants travaillent encore pour préciser la durée de protection vaccinale et déterminer la date optimale des rappels. J'ajoute qu'il n'existe aucune contre-indication pour vacciner des femelles gestantes.

La vaccination deviendra-t-elle obligatoire ?

Le ministre de l'Agriculture souhaite que la vaccination contre la FCO devienne obligatoire à partir de l'automne 2008. Elle se fera en même temps que la prophylaxie 2008-2009.

■ Propos recueillis par C. Jahnich

NORD DES COMBRAILLES

30 % du cheptel vacciné

Les éleveurs charolais ont peur de la fièvre catarrhale ovine et de ses conséquences sanitaires. Dès que les doses de vaccins arrivent chez leur vétérinaire, ils sont impatients de faire vacciner leur cheptel souche. Mais tous ne le peuvent pas : manque de main d'œuvre, absence de moyens de contention dans les estives, période de récolte des fourrages... près des 2/3 des élevages allaitants du nord des Combrailles ont renoncé à faire vacciner dans l'immédiat.

Ils l'attendaient avec impatience. Depuis la mise à l'herbe, les Boutet désinsectisent leurs charolais tous les mois en espérant que ça suffira pour faire fuir les mouchérons et ce satané virus. C'est donc un soulagement de voir arriver leur vétérinaire avec les doses qu'ils ont réservé

« On ne veut prendre aucun risque »

arrive, c'est que nous ne connaissons pas à l'avance le nombre d'animaux à vacciner, puisque la vaccination est facultative, explique l'un des praticiens. Du coup, pour pouvoir s'organiser, nous avons fait remplir à toute notre clientèle d'éleveurs (ce sont tous des

vées pour faire vacciner leur troupeau contre la fièvre catarrhale ovine. Avec le vaccin, au moins, les bêtes seront immunisées contre la maladie ! « On ne veut prendre aucun risque. On sait que la maladie entraîne des problèmes de fertilité, d'avortements... Et nos bêtes, c'est notre gagne pain, confie Boutet père, du Gaec Boutet à La Celle dans l'Allier. Certes, c'est du travail en plus pour rentrer les bêtes et les trier, mais nous, on en profite pour peser les veaux pour le contrôle croissance. Ce qui sera plus contraignant, c'est dans trois semaines, quand il faudra recommencer pour le rappel, car là, on sera peut-être dans les foins. Mais bon, que voulez-vous, c'est comme ça ! »

Le Gaec Boutet père et fils fait partie des élevages qui ont souhaité faire vacciner leur troupeau le plus vite possible. Et ce n'est pas la règle, comme en témoignent les deux vétérinaires qui travaillent dans le secteur nord des Combrailles, à cheval entre les deux départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. « La difficulté avec la campagne de vaccination qui

allaitants) un questionnaire pour connaître leurs besoins. Dans l'Allier, 30 % de nos élevages ont voulu faire vacciner tout de suite et on a commencé puisque les vaccins sont arrivés le 13 mai. Dans le Puy-de-Dôme, nous sommes en train d'enregistrer les demandes, mais ça risque d'être à peu près la même proportion. » Ne nous y trompons pas, le mot d'ordre des vétérinaires et des GDS n'a pas varié au cours de ces dernières semaines : il faut vacciner le plus tôt possible, et vacciner en masse pour que ce soit efficace. Mais sur le terrain, la réalité est tout autre. Les vétérinaires le comprennent d'ailleurs volontiers : les éleveurs allaitants sont inquiets face à la maladie, mais beaucoup n'ont pas les moyens de rentrer leurs animaux qui sont à l'herbe. D'autant plus qu'ils se trouvent en plein dans les chantiers de récolte ! Alors quitte à prendre le risque, nombreux sont les éleveurs qui n'ont pas d'autre choix que d'attendre la campagne de prophylaxie. À ce moment-là, la vaccination contre la FCO sera obligatoire.

■ C. Jahnich



C'est une contrainte au moment où les animaux sont à l'herbe de les faire vacciner. Il faut rentrer, trier, parquer et immobiliser les vaches et les taureaux. Puis recommencer trois semaines après pour le rappel !

TÉMOIGNAGES

Bovins viande

« C'est plus un problème économique que sanitaire »

Bernadette Cromarias, éleveuse de charolais à Biollet :

« Depuis le mois d'avril, on demande le vaccin, et on nous répond qu'il n'y en a pas... Finalement, nos veaux seront vaccinés aujourd'hui. Depuis six heures du matin, nous sommes dans la stabulation pour trier les bêtes. En plus de cette contrainte, il y a l'aspect financier : les animaux gardés plus longtemps continuent à manger de l'aliment et de l'herbe. Cela alourdit encore nos charges, comme celle du gasoil qui ne cesse d'augmenter. Je n'ai pas calculé précisé-



ment la somme que cela représente, mais il y a de grosses pertes. De plus, la vaccination coûte un forfait de trente euros, et il faut reverser la même somme pour le rappel trois semaines plus tard. Il aurait pourtant été possible d'économiser cet argent, car on aurait pu vacciner nous-mêmes nos animaux. D'autant que même vaccinés, les broutards ne seront certainement pas vendus plus cher. L'élevage est de plus en plus coûteux, c'est une chaîne sans fin. Le métier est difficile, il faut s'occuper de l'élevage, mais aussi remplir des tas de paperasses. Si c'était à recommencer aujourd'hui, je ne sais pas si je referais ce choix... Je souhaite bon courage aux jeunes, car je ne pense pas qu'on reviendra à la situation de la filière il y a deux ans, aux bons prix qui étaient alors pratiqués. La solution serait sans doute d'engraisser en France. Les Italiens refusent nos animaux, mais je crois que c'est plus un problème économique que sanitaire : ils veulent reprendre l'argent qu'ils nous ont donné il y a deux ans, quand les broutards se vendaient bien. En engraisant en France, on sortirait de cette dépendance, et on limiterait les charges de transport, d'autant qu'après avoir été engraisés en Italie, une partie des animaux reviennent en France. Mais pour que les éleveurs français puissent se tourner vers l'engraissement, il faudrait leur attribuer des aides, car cela a un coût... » ■

Bovins lait

« On ne sait pas si la situation va se débloquer »

Annie Tardif, éleveuse laitière à Saint-Julien-Puy-Lavèze :

« En élevage laitier, il y a déjà le problème du prix du lait, qui commence à redescendre après avoir monté un peu. La FCO provoque en plus des ennuis en ce qui concerne la vente des veaux. Pour l'instant, les animaux ne sont pas bloqués, mais le prix de vente a sensiblement baissé. Les pertes financières, même si je n'ai pas fait d'estimation précise, sont importantes. Et pour la vaccination, les éleveurs laitiers passent encore au travers. Cette vaccination est actuellement menée pour les élevages allaitants, mais pas pour nous. On ne peut même pas envisager de vaccination volontaire, car on nous dit qu'il n'y a pas assez de doses, et que l'élevage allaitant est prioritaire. Alors, nous attendons des informations. On ne sait pas si la situation va finir par se débloquer, s'il y aura bientôt suffisamment de vaccins pour l'ensemble des éleveurs. Nous n'avons aucune idée de l'avenir, nous sommes dans le flou... » ■



VACCINATION DU CHEPTEL SOUCHE

« Faire appel à de jeunes véto : une chance pour le milieu rural »

Les éleveurs sont déçus de ne pas pouvoir vacciner leurs animaux eux-mêmes contre la FCO. Ils n'approuvent pas non plus que les Services vétérinaires puissent mandater « des jeunes » non encore installés dans la profession. Dans ce climat un peu tendu, deux vétérinaires ont accepté de donner leur sentiment : selon eux, la campagne de vaccination se passera très bien si tout le monde joue le jeu. Cette expérience pourra même créer des vocations chez les jeunes... pourvu qu'ils soient bien accueillis !

Quel est l'intérêt de faire réaliser la vaccination par un vétérinaire ?

Pour les broutards à l'exportation, la vaccination doit obligatoirement être effectuée par un vétérinaire car la certification du DAB (passport du bovin) a une valeur légale dans le cadre des échanges intercommunautaires. Pour le cheptel souche, il y a eu un flou de la part du ministère pendant plusieurs semaines, mais désormais, c'est officiel : la distribution des vaccins pour le cheptel souche et l'acte de vaccination seront réalisés par des vétérinaires. Pourquoi un tel choix ? Parce que la FCO fait partie des maladies réglementées à déclaration obligatoire. Mais aussi parce que le fait que ce soit un vétérinaire qui vaccine est l'une des conditions pour que Bruxelles accepte de prendre en charge le coût des vaccins. Ça permet aussi de certifier le vaccin par le vétérinaire, ce qui sera important pour la prochaine campagne de prophylaxie. En effet, le vaccin contre la FCO sera alors obligatoire, et nous nous retrouverons avec des animaux qui auront été déjà vaccinés, et d'autres non. Ceux qui n'auront pas eu de vaccins recevront deux injections à trois semaines d'intervalle, et les autres un seul rappel. Si c'était les éleveurs qui vaccinaient en ce moment, comment savoir les protocoles vaccinaux qu'il faudra appliquer dans quelques mois ?

Que répondez-vous aux éleveurs qui insistent pour vacciner eux-mêmes et qui critiquent le manque de savoir-faire des jeunes



Les vétérinaires vont faire leur possible pour vacciner le plus rapidement possible les élevages qui en auront fait la demande.

étudiants en école vétérinaire qui vont être réquisitionnés pour vous aider ?

C'est vrai que nous allons faire appel à de jeunes vétérinaires pour nous aider à vacciner le plus vite possible chez tous les élevages qui en ont fait la demande. Mais il faut savoir que ce sont des étudiants en fin de cursus, qui ont légalement le droit d'effectuer les vaccinations. Et puis, j'ai surtout envie de dire une chose : d'accord, ces jeunes qu'on va envoyer dans les élevages seront certainement moins habitués que les professionnels qui sont sur le terrain tous les jours depuis des années. Mais d'une part, il faut les respecter en tant que vétérinaires, et d'autre part, je suis convaincu que c'est une chance pour le milieu rural ! Cette campagne de vaccination peut être l'occasion pour ces jeunes, si le contact se passe bien avec les éleveurs évidemment, de se découvrir une vocation pour la médecine vétérinaire rurale et d'avoir envie par la suite d'exercer

dans nos campagnes. Au contraire, si ça se passe mal, que les éleveurs ne viennent pas se plaindre demain qu'il manque des véto en milieu rural ! Les éleveurs savent bien que nous travaillons dans des conditions difficiles et qu'ils ont besoin de nous, la nuit, quand une mise bas se passe mal... Ils savent aussi que de moins en moins de jeunes acceptent de venir pratiquer en zone rurale. Je pense donc que cette expérience peut être un point positif à la fois pour la profession vétérinaire, mais aussi pour le monde rural et son élevage.

Redoutez-vous la période à venir ? C'est sûr que le mois de juin va être chaud ! Vous savez, nous respectons le travail des éleveurs, et nous savons que c'est compliqué pour eux d'avoir à trier et à rentrer leurs animaux en pleine période de récolte. On sait très bien qu'on ne peut pas leur imposer d'avoir les animaux de prêts à telle date. Nous allons donc faire notre maximum pour tenir compte des souhaits des éleveurs, en composant avec les contraintes des uns et des autres. En répertoriant les besoins à l'avance, on va essayer d'organiser des tournées et on a prévu d'aller vacciner tous les jours, même le samedi. Mais il ne faudra pas nous demander l'impossible ! Ce qui est pénible, c'est que les éleveurs risquent de nous mettre la pression en se disant « Ils voulaient la vaccination, ils l'ont, alors maintenant, il faut assurer ! ». Nous sommes conscients de la responsabilité qui est la nôtre, et notre challenge, c'est de faire du bon boulot. Mais tout le monde doit jouer le jeu... Et dans ce cas, tout devrait bien se passer !

■ Propos recueillis par C. Jahnich

■ Cacophonie

Difficile de produire une information fiable... et durable en ce qui concerne la FCO ! L'exemple de l'acte de vaccination est édifiant : à l'heure où nous écrivons ces lignes, il semble que la majorité des DDSV aient reçu la consigne que la vaccination sera une bonne fois pour toute réalisée par les vétérinaires. Mais pas toutes ! Selon nos sources, dans certains départements (Corrèze notamment), les vétérinaires ne seraient pas opposés à ce que les éleveurs vaccinent. Par ailleurs, en coulisses, les tractations se poursuivent entre organisations professionnelles et organisations vétérinaires. La FNGDS, soutenue par les syndicats agricoles, continue de défendre le droit des éleveurs à vacciner eux-mêmes, notamment en région Bourgogne. La Confédération paysanne est favorable à ce que les éleveurs puissent vacciner eux-mêmes, « sous contrôle de leur vétérinaire ». Dans le Puy-de-Dôme, les choses sont clairement définies, et c'est peut-être mieux ainsi car les vaccins sont là et il n'est plus temps de tergiverser... ■

MÉDECINE ALTERNATIVE FCO

« C'est une connerie de rendre la vaccination obligatoire ! »

Tous les vétérinaires ne sont pas favorables à la généralisation de la vaccination contre la FCO. D'abord parce que cela ne permettra pas d'éradiquer la maladie, et ensuite parce que la pathologie de la FCO ne le justifie pas. En fait, sur un troupeau qui présente un bon état de santé général, la FCO entraîne peu de conséquences et l'immunité naturelle acquise serait plus durable (et moins chère !) que le vaccin.

D'un côté, il y a le gouvernement, les services de l'État et la grande majorité des organisations professionnelles agricoles qui prônent la vaccination « rapide et massive » des cheptels français contre la FCO. Et de l'autre, ceux qui pensent que la vaccination « est une connerie ». « On entend dire partout que rendre obligatoire la vaccination permettra d'éradiquer la FCO. Mais c'est totalement mensonger car dans aucun pays du monde il n'a été possible d'éradiquer une maladie à vecteur, réagit Paul Polis, vétérinaire dans les Alpes de Haute Provence et membre du GIE Zone Verte*. Il faut bien comprendre que la vaccination n'empêchera pas la circulation du virus, étant donné que la FCO n'est pas une maladie contagieuse.»

Une maladie non contagieuse, et pas si grave que ça, estime le Dr Paul Polis. « On fait croire que la maladie est grave et dangereuse pour faire peur. Mais elle est beaucoup moins grave que des pathologies telles que la BVD et la diarrhée des veaux, qui sont bien connues des éleveurs ! Les pertes sanitaires dans certains élevages peuvent effrayer, mais ces phénomènes sont jusqu'à présent minoritaires. Les animaux ont une grande capacité de réaction. Ce sont des processus propres à la biologie : l'adaptation aux

agents infectieux. Les conséquences économiques liées aux pertes de production et au blocage des échanges semblent bien plus importantes ! » C'est aussi l'avis du docteur Gilles Grosmond. « La FCO n'est pas très grave sur les animaux en pleine forme, affirme-t-il. Les conséquences de la maladie sont le reflet de l'état de réceptivité de chaque troupeau : aucune conséquence si le potentiel immunitaire est bon, des suites fâcheuses si la réactivité est insuffisante. (...) »

« L'immunité naturelle doit être reconnue comme une protection efficace »

Bref, selon eux, et beaucoup d'éleveurs l'approuvent, au lieu de vacciner à tout va, « il faut apprendre à vivre sereinement avec la FCO et laisser venir la maladie dans les troupeaux pour leur permettre de développer une immunité naturelle qui les protégera du virus sur le long terme. » C'est d'ailleurs ce qui se passe en Italie, qui « héberge » quatre sérotypes de FCO depuis les années 2000. Là-bas, les virus circulent toujours, mais on ne vaccine plus et il n'y a plus d'animaux malades. Alors pourquoi tant de tapage à

propos de la campagne de vaccination ? « C'est pour faire du fric, bien sûr !, avance Paul Polis. Vous imaginez pour les fabricants de vaccins, la manne financière ? Le vaccin est gratuit cette année, mais il ne va pas le rester indéfiniment ! Or, si la vaccination devient obligatoire à partir de 2008-2009, comme laisse l'entendre le ministère, les éleveurs n'auront d'autre choix que de payer chaque année pour le rappel. Et je ne parle même pas des tonnes d'insecticides – totalement inefficaces par ailleurs – qui ont été vendues soit disant pour éliminer le vecteur ! En Moselle ce printemps, les vétérinaires ont réalisé en deux mois le chiffre d'affaires qu'ils réalisent d'habitude en un an. Merci la FCO ! »

En d'autres termes, au lieu de se précipiter pour commander leurs doses de vaccins, les éleveurs sont invités... à réfléchir. « Cette crise est l'occasion de mesurer la fragilité des systèmes agricoles intensifs "modernes", incapables de s'adapter à l'irruption d'une maladie, certes inattendue, mais parfaitement naturelle et banalement pathogène, insiste Paul Polis. Si ces élevages-là veulent vacciner, qu'ils le fassent, mais qu'on laisse aux autres leur liberté d'agir et de choisir de ne pas vacciner. » D'autant que les éleveurs qui ne vaccineront pas ne représenteront aucun danger pour leurs voisins « puisque le vaccin est efficace ». « Ce qui me paraît dangereux, c'est le discours des organisations agricoles et du gouvernement qui promettent que la vaccination permettra d'éradiquer la maladie. Comme c'est impossible, il y a fort à craindre qu'on va pointer du doigt les éleveurs qui n'auront pas voulu vacciner à tout prix leurs animaux. C'est d'ailleurs déjà ce qui se passe sur le terrain : on fustige ceux qui ne veulent pas vacciner et c'est très grave ! ». Pour Paul Polis, « la reconnaissance de l'immunité naturelle, au même titre que la vaccination des animaux doit être revendiquée comme une protection efficace et garante de non portage viral. »

■ C. Jahnich

* en savoir plus : www.giezoneverte.com

■ Faut-il désinsectiser ?

« Désinsectisez en attendant le vaccin, et puis jusqu'à la seconde injection du vaccin, pour être sûr que les animaux soient protégés », recommandent la majorité des Services vétérinaires. Certains experts préconiseraient même de conjuguer



La désinsectisation des animaux (ici, au Butox) n'a pas prouvé son efficacité. Par contre, elle coûte cher et pollue l'environnement !

pendant toute la période d'activité du moucheron piqueur (c'est-à-dire toute l'année, sauf en hiver) la vaccination ET la désinsectisation. Pour quelle efficacité ? C'est là que le bât blesse, car les études n'ont jamais pu vraiment démontrer que les animaux étaient significativement protégés par ces produits insecticides.

Selon le GIE Zone Verte, la désinsectisation a été rendue obligatoire dans un seul but : « pour donner l'impression de faire quelque chose, ayant pour conséquence un plus grand profit des laboratoires pharmaceutiques de chimiothérapie. »

Les vétérinaires du GIE préconisent l'utilisation d'huiles essentielles à base de géranium et de lavande. Appliquées autour des zones de peau fine, elles servent de répulsif aux moucheron (face, oreille, mamelle, ventre). Attention ! Jamais sur les muqueuses. On peut mélanger quelques gouttes d'huile essentielle dans de la vaseline fondue au bain-marie.

Selon le docteur Grosmond, la limitation de l'impact des vecteurs de la FCO passe « par un bon effet répulsif des moucheron, plutôt qu'un effet insecticide. Cet effet répulsif doit être organisé à l'échelle d'un troupeau, et non à l'échelle d'individus isolés. » Le contrôle des sites de développement larvaire dans les litières est également indiqué. Le Comptoir des plantes médicinales du docteur Grosmond propose l'usage de produits dans les litières, sur les animaux, et dans les locaux et les véhicules (les contacter car il s'agit de formulations spécifiques à base d'oligo-éléments).

Ces solutions alternatives sont notamment réclamées par les fermes en agriculture biologique, qui ne perdent pas leur certification en utilisant les insecticides chimiques, mais qui aimeraient bien éviter de les utiliser, surtout s'ils ne sont pas efficaces ! Le GIE Zone Verte et le Comptoir des plantes demandent que les solutions alternatives soient tolérées dans le cadre réglementaire. ■

■ L'immunité naturelle : la meilleure protection

La rusticité des animaux, le confort des lieux de vie, la qualité et l'équilibre de l'alimentation et de la digestion sont des facteurs déterminants de la santé globale du troupeau et de sa capacité à affronter le virus transporté et inoculé par le moucheron piqueur. Plus les animaux sont faibles et ont besoin de « béquilles » (vaccins, anti-parasitaires chimiques, antibiotiques...), plus le risque de leur susceptibilité est grand. Pour aider les animaux à mieux affronter l'agression des milliers d'insectes piqueurs hématophages et diminuer le risque d'inoculation massive de virus, les vétérinaires du GIE Zone Verte préconisent :

- un traitement homéopathique avec *Ledum Palustre* en dilution 200K (pour un troupeau, dissoudre 10 granules dans un demi-litre d'eau, bien agiter et administrer en pulvérisation sur le nez ou les aliments 1 fois par jour, deux jours de suite une fois par mois en période de risque.

- une cure de chlorure de magnésium : stimulant habituel de l'immunité (10 gr par jour et par vache pendant une semaine, 2 gr pour les brebis), pour aider les animaux à mieux résister à l'action du virus.

Des soins alternatifs

Lorsque la maladie est déclarée, les traitements alternatifs préventifs et curatifs sont possibles et efficaces. Ils remplacent avantageusement les traitements allopathiques antibiotiques inefficaces contre les virus, mais prescrits, avec des anti-inflammatoires, pour « prévenir » d'éventuelles complications bactériennes.

Pour en savoir plus sur la prévention et les soins, contactez le GIE Zone Verte qui propose une posologie à base d'homéopathie (03 84 66 13 17), ou le Comptoir des plantes médicinales du docteur Gilles Grosmond (05 55 98 19 50). ■

TÉMOIGNAGE

Jean-Louis Meurot, moutonnier à Die

« Pour une maladie comme la FCO, le vaccin ne se justifie pas, affirme Jean-Louis Meurot, éleveur en brebis laitières dans la Drôme et membre de la commission sanitaire à la Confédération paysanne. C'est vrai qu'il y a beaucoup de foyers détectés, mais au final, peu de cas cliniques. Et tout le battage médiatique est là pour faire peur aux éleveurs et pour qu'ils se tournent vers la vaccination. Ce vaccin peut effectivement constituer un recours pour les éleveurs qui ont vraiment des craintes, ou pour ceux qui ont une certaine intensification, mais il ne doit pas devenir obligatoire ! Je ne suis d'ailleurs pas le seul à y être défavorable : on manque de recul par rapport aux risques du vaccin, et puis il y a la question du coût et du travail. Je crois aussi que les éleveurs se disent que chaque année, il va falloir remettre ça et que vacciner, ce n'est jamais sans risque. Moi, j'agirai en prévention comme j'ai l'habitude de le faire, avec de l'homéopathie ou de l'isothérapie. Et je souhaite que le GDS de notre département se rende disponible pour aider les éleveurs qui seraient demandeurs d'une autre médication. Enfin, je tiens à dire une chose : les éleveurs doivent faire un effort pour sélectionner leurs animaux en tenant compte de leurs capacités de résistance aux maladies et aux parasites qui ne vont pas manquer de se multiplier en raison du réchauffement climatique et de l'intensification des échanges. Il faut favoriser la diversité génétique dans les troupeaux pour que les qualités d'immunité naturelle s'épanouissent : c'est le meilleur vaccin que nous puissions avoir... » ■

TÉMOIGNAGES

Bovins viande

« Il y a un enjeu politique là-dessous... »

François Robert, éleveur de charolais en Gaec avec son frère Jean-Pierre à Blot-l'église :

« On attendait le vaccin, et finalement, le ramasseur de la Covido nous a pris une dizaine de charolais la semaine dernière. Ils sont partis vers un atelier d'engraissement en France. On n'aurait pas pu les garder beaucoup plus longtemps : ils pesaient déjà 412 kilos en moyenne. Plus gros, on n'aurait pas été sûrs de trouver preneur. De plus, les garder coûte de l'argent, car il faut les nourrir. Nos broutards ont été payés seulement 1,78 € du kilo ; c'est beaucoup moins que ce qu'on pouvait négocier avant.



Pour le Gaec, c'est une grosse perte d'argent, qui s'ajoute aux hausses des charges (aliment, gasoil...). Maintenant que les ateliers italiens sont vides, les prix vont remonter, mais la meilleure solution serait peut-être d'engraisser en France. Mais pour cela, il faudrait que les engraisseurs soient payés à un prix correct, car le granulé n'est pas donné. Si l'engraissement permettait de gagner correctement sa vie, je suis sûr qu'il n'y aurait pas de problème pour le développer en France. Mais si c'est pour vendre à perte... De plus, l'engraissement demande d'avoir de la surface. Pour une exploitation comme la nôtre qui compte 40 mères sur 80 ha, ce serait impossible.

Nous attendons pour vacciner le reste de notre troupeau, mais le vaccin arrive au compte-gouttes. On a aucune date, on ne sait rien...

Mais au fond, ce moustique qui transmet la maladie n'est pas nouveau, il existait avant. Pourquoi toutes ces crises sanitaires (vache folle, grippe aviaire...) nous tombent-elle dessus, avec le lot de contraintes que cela implique pour les paysans ? J'ai le sentiment qu'il y a un enjeu politique là-dessous... » ■

Ovins

« Vacciner pour éviter une catastrophe »

Jean-Paul Dabert, éleveur ovin à Olloix et président de la coopérative Ovimonts :

« Pour l'instant, il n'y a pas de cas de fièvre catarrhale ovine sur les moutons en Auvergne, mais il n'y pas de raison pour que ça ne finisse pas par arriver... Ce serait une catastrophe pour la filière, car cette maladie entraîne de grosses pertes chez les ovins. Tout d'abord, des pertes indirectes, avec des poussées de fièvre qui sont à l'origine d'avortements, avec des boiteries, des animaux affaiblis, des béliers stériles... Et des pertes directes, car la FCO entraîne une mortalité importante, de l'ordre de 30 à 40 %. La situation des éleveurs d'ovins est déjà très difficile, cette maladie serait à l'origine de gros dégâts dans la filière. Non seulement les pertes financières seraient énormes, mais en plus il y aurait des charges à payer pour les antibiotiques. Les éleveurs en bio, qui ne peuvent pas utiliser ces produits, risquent d'être encore plus en difficulté... Le vaccin devrait être disponible en juin, mais nous ne savons pas encore si ce sera en début ou en fin de mois. Si le vaccin met plus de temps à arriver pour les ovins que pour les bovins, c'est d'une part parce que nous n'avons pas opté pour le même fournisseur, et d'autre part parce que le problème de la filière bovine a été traité en urgence, en raison du blocage de l'Italie. La filière ovine ne connaît pas ces frontières commerciales, même si nos difficultés ne sont pas moindres. Pour le moment, je crois que les éleveurs doivent impérativement désinsectiser toutes les quatre semaines. Pour cela, Ovimonts met une baignoire mobile à leur disposition. Et dès que le vaccin sera disponible, il ne faut pas hésiter à s'en servir, d'autant que son coût sera réduit. Utiliser le vaccin en masse, c'est le seul espoir de contenir la maladie et d'éviter une catastrophe à la filière ovine... » ■



BROUTARDS

Italie : les échanges reprennent... en pointillés !

L'accord franco-italien du 7 mai a permis aux importations de reprendre momentanément. Un nouveau creux dans l'activité commerciale est attendu en juin, lorsque tous les broutards éligibles seront partis.

Le 7 mai, un accord a permis d'exporter les bovins d'âge supérieur à 90 jours, vaccinés avec le vaccin BTV PUR ALSAP 8 (Merial). Ils peuvent être exportés vers l'Italie à partir de trente jours après la seconde injection et si le cycle vaccinal entier (deux injections à 30 jours d'intervalle) s'est déroulé pendant la période allant du 21 décembre 2007 au 30 avril 2008.

L'accord permet les échanges de bovins vaccinés en provenance de la majorité des départements de la zone réglementée sérotype 8. Certains départements du sud-ouest ainsi que les départements réglementés vis-à-vis du sérotype 1 ou des deux sérotypes 1 et 8 sont exclus.

Il faudra de nouveau remplir l'obligation de 60 jours

Le commerce des bovins avec l'Italie avait été bloqué début mars. Mi-février 2008, l'Italie avait annoncé l'interdiction d'entrée sur son territoire des animaux non vaccinés. Le 19 février, le ministre de l'Agriculture a annoncé la fourniture d'un lot de vaccins « Merial » disponible pour vacciner les animaux destinés à l'export. Le 28 février, 200 000 doses (pour 100 000 bovins) ont été réparties entre les départements pour vacciner les animaux destinés à l'export. Chaque préfet de Région a fait remonter les besoins, sur la base des données fournies par l'EDE. 15 000 bovins du Puy-de-Dôme devaient être vaccinés pour être exportés vers l'Italie.

« Depuis la semaine dernière, le marché reprend doucement, explique Jean-Yves Besse, directeur à Covido. Nous n'exportons que les bêtes qui ont eu la seconde injection avant le 30 avril. Cela représente peu d'animaux. Les exportations auront encore lieu la semaine prochaine, puis vont s'arrêter. Il restera ceux qui ont fait le choix de vacciner et qui n'ont pas fait partir leur cheptel de suite. Quelques rares éleveurs ont fait le choix de vacciner et d'attendre pour pouvoir spéculer. » Quant au choix de vacciner, « il n'y a pas de question à se poser, confie

Jean-Yves Besse. Le marché va de nouveau se fermer dans le mois qui vient puis repartira. Il faudra de nouveau remplir l'obligation de 60 jours après la vaccination. L'accord franco-italien aura permis de désengorger. Nous aurons exporté ce qui devait, cela donne du souffle à certaines exploitations. » Au niveau administratif, « tout s'est compliqué. Les animaux vaccinés ne peuvent pas être exportés ailleurs que vers l'Italie. Il faut gérer les animaux vaccinés, ceux qui ne le sont pas et que l'on peut exporter ailleurs. En général, la marchandise non vaccinée part pour l'Espagne, et celle vaccinée pour le sud de l'Italie. » Jean-Yves Besse insiste : « Il est nécessaire de conserver 28 jours entre deux injections ! À 26 jours, ça ne passe pas ! » Concernant les volumes exportés sur l'année, Jean-Yves Besse n'est pas inquiet : « Les volumes s'exporteront un jour ou l'autre. Il y a un décalage, c'est tout. Dans le Puy-de-Dôme, les vaccins vont être disponibles.

Retrouver un volume d'activité habituelle

Il faudra vacciner rapidement et ne pas attendre le dernier moment, sinon nous serons confrontés à une affluence à la même période. » Du côté des prix, « ils sont remontés sur une fourchette large, repartis à la hausse parce que l'Italie était demandeuse. Mais attention, nos clients ne sont tout de même pas acheteurs à n'importe quels prix. Il ne faut pas espérer revoir des prix avec des hausses vertigineuses ! » Jean Baptiste Barré, à l'export chez Socaviac, fait le même constat : « Les échanges ont repris depuis mai. Ils vont continuer cette première semaine de juin, puis ça va se bloquer de nouveau... Les doses ont été distribuées par petits volumes, avec des premières injections en mars puis en avril. Si la législation avait été appliquée comme à l'origine, il était nécessaire d'attendre 60 jours avant de pouvoir expédier les animaux. Heureusement que l'accord est intervenu. Main-

tenant, les animaux qui sont vaccinés en première injection en avril devront attendre 60 jours après la seconde injection. Le marché sera certainement bloqué tout le mois de juin. » Jean-Baptiste Barré remarque : « La dérogation d'avril soulage. Les animaux qui sont partis en mai, le sont dans des conditions impeccables. Ces contretemps nous mettent cependant face à de gros problèmes de commercialisation. L'activité existe, puis elle n'existe plus, puis elle repart, cela demande une réactivité, même face aux volumes, qui sont finalement disparates. C'est difficile de valoriser correctement dans ces conditions. Lorsque le marché s'est ouvert, les animaux de très bonne qualité obtiennent des prix élevés, mais cela ne concerne que 15 à 20 % des bêtes. Les animaux de qualité moyenne ou ordinaire sont moins bien valorisés. » Pour les volumes exportés, « janvier et février ont été de gros mois. Mars et avril créent une cassure nette, mais fin mai, on rattrape l'activité perdue. Les mois à venir devraient permettre de retrouver un volume d'activité habituel. » À l'évocation de l'avenir du marché, Jean-Baptiste Barré est plus circonspect : « Ces derniers mois, nous aurons dû faire face à un fouillis commercial total. Rien n'était très organisé et toute la chaîne a été perturbée. L'inquiétude pour l'avenir, c'est de savoir comment le marché va pouvoir gérer l'augmentation des coûts et des charges. L'alimentation est en augmentation, tout comme le poste transport. Cette année, nous avons estimé des charges de transport à + de 10 %. Il n'y a pas d'évolution du prix des animaux gras. Cela remet en cause la pérennité de l'activité franco-italienne. D'être organisés en coopérative a été un atout indiscutable face à la crise. Nous pouvons prévoir, anticiper les quantités à exporter. Sans la coopération, nous nous serions trouvés beaucoup plus fragiles. L'Italie reste notre plus gros client. À ces côtés, des clients plus modestes, comme l'Espagne et la Grèce auront vu cette année leurs quantités augmenter. »

■ S. Reyne

« Nous familiariser avec des savoir-faire traditionnels »

Dans le cadre de leurs études, plusieurs élèves du lycée agricole de Rochefort-Montagne ont participé à un chantier de restauration de murs en pierres sèches, sur le site des pailhats de Courgoul. Une manière de vivre une expérience professionnelle, mais aussi d'enrichir leur réflexion sur l'aménagement du territoire.

« C'était une bonne expérience pour nous. Cela nous a permis de nous familiariser avec des savoir-faire traditionnels qui pourront nous servir plus tard. »

Les élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) option « aménagement » du lycée agricole de Rochefort-Montagne se montrent enthousiastes, après l'expérience qu'ils viennent de vivre. Dans le cadre de leur module « aménagement des espaces ruraux », ils ont en effet participé à deux journées d'immersion professionnelle sur le site des pailhats de Courgoul.

« Nous avons appris à restaurer des murs en pierre sèche avec l'Association des pailhats de Courgoul et l'équipe de salariés du Sivom de Champeix, explique Alexandre. Les pailhats sont importants pour la commune, car ils ont une valeur sociale (les habitants du village se sont retrouvés autour d'un projet commun. Ils exploitent un verger et se partagent les fruits), économique (la fête des pailhats fait revivre le bourg ; un potier s'est installé, et un projet d'auberge est en cours), touristique (les pailhats attirent du monde)... »

« Il y a aussi un intérêt pédagogique, ajoute David, car sur le site, la fauche différenciée est pratiquée, c'est-à-dire que si le sentier est fauché toute la saison pour accueillir les touristes, la prairie, elle, n'est fauchée qu'après l'épiaison des fleurs, pour protéger la biodiversité. Ce genre d'action permet de sensibiliser les visiteurs à la protection de l'environnement... »

Encadrés par Sébastien Dambrun, professeur d'aménagement, et Claude Chambon, professeur



La reconstruction d'un mur : un travail d'équipe

d'économie, les élèves ont donc bâti des murs. Mais pas n'importe quels murs, comme le souligne Richard : « Les murs des pailhats sont issus d'un savoir-faire ancestral, sans béton. On n'utilise ni liant ni eau. Simplement, les pierres sont bien calées entre elles. »

Ainsi, les terminales ont pu s'initier à un mode de construction bien précis et à un vocabulaire particulier : la façade du mur, c'est-à-dire la partie visible, composée de grosses pierres possédant un côté plat ; le corps, fait de cailloux qui constituent le mur ; le drain, la partie adossée à la terre, construite à partir de petites pierres dont le rôle est de filtrer l'eau et d'empêcher la pénétration de la terre dans le mur (ce qui ferait glisser les pierres les unes sur les autres) ; le fruit, qui est l'inclinaison du mur : s'il était vertical, celui-ci s'effondrerait rapidement.

Car la pluie, sur un terrain en pente, finit toujours par provoquer l'effondrement. C'est pourquoi un entretien régulier des murs des terrasses est nécessaire.

« Pour réparer les murs, nous devons d'abord décaisser, raconte

Cédric. Après avoir enlevé les pierres et la terre en trop, on a trié les pierres par taille, avant de les caler. Nous n'avons utilisé que les pierres du site ; il n'a rien fallu apporter de l'extérieur. En deux jours, à neuf élèves, nous avons restauré environ huit mètres de mur. Tout cela nous a été appris par un compagnon. Aucun lycée ne propose ce type de formation aujourd'hui. Ce savoir se transmet par le compagnonnage. »

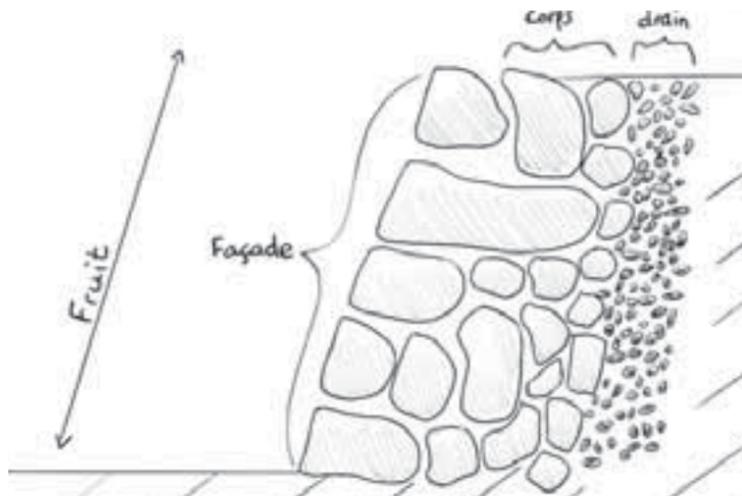
Au-delà de la technique de construction, les élèves ont vécu une mise en situation professionnelle (encadrés la première journée, ils étaient livrés à eux-mêmes la seconde), et ils ont découvert concrètement un projet de réhabilitation du patrimoine. Alors qu'il y a quelques années, le site des pailhats était couvert de forêt, le paysage est aujourd'hui réouvert et exploité.

« C'est la preuve que lorsque les gens s'identifient à leur territoire, il revit, résume Claude Chambon.

D'autre part, la découverte d'un site comme les pailhats permet aux professeurs d'illustrer leurs cours théoriques sur l'évolution des territoires, et fait naître une réflexion : après avoir été exploitées, des terres agricoles ont été abandonnées avec la mécanisation, et elles sont aujourd'hui de nouveau cultivées. Quels seront les systèmes agraires demain ? »

Pour les élèves, ce travail aura aussi été à la source d'une valorisation personnelle : « Quand on voit le mur terminé, on est satisfait d'avoir mis la main à la pâte. C'est très motivant de participer à ce genre de projet, et plus tard, nous retournerons sur le site, pour suivre son évolution, et pour voir si notre mur a tenu... »

■ F. Denet



Coupe d'un mur en pierres sèches



Jardinage

Juin, mois des jardins

En Auvergne, le mois de juin avec la durée du jour la plus importante de l'année entraîne une croissance des plantes maximale, surtout si les températures et l'humidité sont au rendez-vous, ça pousse ! Parfois de plusieurs centimètres par jour pour des plantes comme le maïs, les jardiniers doivent par conséquent s'activer dans tous les domaines.

D'abord, la lutte contre les mauvaises herbes partout où celles-ci exercent une concurrence vis-à-vis des plantes cultivées. C'est le cas en général dans tous les semis et pour les plantes qui ne couvrent pas rapidement le sol en particulier. Ensuite, la lutte contre les maladies et parasites qui entravent la croissance des jeunes plantes et des rameaux des arbustes. À surveiller notamment l'oidium des rosiers, les pucerons sur les arbres fruitiers et le mildiou des tomates et pommes de terre. Enfin, s'occuper en permanence à cette période de l'année de la tonte du gazon, du palissage des plantes grimpantes, du nettoyage des massifs de vivaces, de la taille des haies etc...

En résumé, le jardinier doit s'activer en juin pour avoir un beau jardin qu'il pourra montrer avec fierté à tous les visiteurs. Ce sera le cas les 7 et 8 juin prochains lors de l'opération organisée par les Jardiniers de France « J'ouvre mon jardin ».

■ J.-C. Jardillet

www.jardiniersdefrance63.com

Le programme Ciné-Parc du 6 au 12 juin

Toutes les séances ont lieu à 21 h dans les salles des fêtes.

(Tarifs : 5 euros ; 3 euros pour les chômeurs et les moins de 13 ans ; 36 euros pour un abonnement de 10 entrées)

	Into the wild, de Sean Penn (VO) Tout public	MR 73, de Olivier Marchal Interdit - 12 ans
6 juin	Vertolaye	Augerolles
7 juin		Saint-Victor-Montvianeix
9 juin	Lezoux	
10 juin	Olliergues	Saint-Dier-d'Auvergne
11 juin		Vic-le-Comte
12 juin	Saint-Georges-Lagricol	Le Vernet-la-Varenne

La recette de Marie Hélène

Poulet sauté sauce cacahuètes

Pour 4 personnes - Préparation : 10 min - Cuisson : 15 min

Ingrédients :

4 escalopes de poulet
50 g de beurre de cacahuètes
2 c. à soupe de sauce au soja
2 c. à soupe de jus de citron vert
1 c. à soupe de sucre roux
1 gousse d'ail (écrasée, hâchée)
Poivre, sel

Mélangez dans une casserole le beurre de cacahuètes, la sauce au soja, le jus de citron, le sucre roux et l'ail. Ajoutez un verre d'eau et portez à ébullition. Retirez du feu et gardez au chaud.

Salez et poivrez le poulet et faites cuire dans de l'huile d'arachide 7 mn de chaque côté. Une fois cuites, découpez les escalopes en fines tranches et présentez-les arrosées de sauce.

■ Source : À table !, Pol Martin, Éditions de l'Olympe

Fête du plan d'eau à Lapeyrouse

Samedi 14 et dimanche 15 juin

• Samedi : Animation de deux ateliers d'initiation à la sculpture de sable par Laurent Dagron - Ouvert aux enfants et aux adultes - Gratuit
En soirée Illumination des sculptures et mise en broche du bœuf

• Dimanche : Dès 7 heures, brocante ; Repas (dégustation du bœuf entier à la broche) ; Animation avec le chanteur de variété Palou ; Concours de château de sable ; Chasse à courre accompagnée des cors de chasse

Buvette - Manèges

Renseignements au 04 73 52 00 87 ou 04 73 52 01 97

Ce que vous en dites...

■ Une retraite décente pour nous et nos conjointes

Amis paysans, ouvriers, artisans, commerçants, ces personnes d'autres que nous tous qui faisons la richesse de notre pays. Richesse très mal répartie. Je parle en tant que retraité agricole, qui perçoit une retraite bien inférieure au Smic, qui est pourtant le minimum vital pour survivre. Celles et ceux qui nous gouvernent devraient essayer de vivre avec les mêmes moyens que bon nombre d'agriculteurs retraités.

Ils devraient prendre le temps d'ouvrir leur dictionnaire et de regarder ce que le mot solidarité veut dire, et non pratiquer et appliquer la loi de la jungle qui consiste à étouffer les plus petits.

Il est honteux, voire scandaleux, de voir la façon dont nous sommes respectés. Tout le monde sait que le métier d'agriculteur est dur, comment se fait-il que nous percevions des retraites de misère ?

Celui qui est à la tête de l'État, le Nicolas, représentant légal de la droite ultra-libérale, se contente de nous augmenter nos retraites de 0,8 % : « c'est un peu moins que sa propre paye ».

On nous dit que les caisses sont vides, mais elles ne sont pas vides pour certaines catégories de Français et de Françaises.

Il est inadmissible qu'une retraite soit inférieure au Smic, le coût de la vie devient insupportable, les produits de première nécessité ne cessent d'augmenter.

Je sais bien que les promesses faites il y a un an en période électorale n'engagent que leurs auteurs. Ce que nous attendons rapidement, c'est une retraite décente pour nous et nos conjointes.

Retraite, ô combien méritée !

■ Pierre Bouillot, Clerlande.

■ Des économies de bouts de chandelles

Le « plan Ecophyto 2018 » va imposer la formation des paysans. Le retour en force de l'agronomie (c'est ce que laissent entendre les conclusions du Grenelle de l'environnement) demandera une bonne formation et nécessitera des bases solides.

À contre sens de ces projets, le ministre de l'Agriculture et sa direction chargée de la formation proposent pour la rentrée 2009 l'instauration d'un Bac professionnel en 3 ans qui rapidement remplacerait l'actuel en 4 ans. Ce dernier se déroule actuellement en 2 étapes : le BEP puis les 2 années de Bac. Cette réforme veut à terme éliminer le BEP.

Le seul objectif du gouvernement consiste à réaliser des économies en supprimant des postes d'enseignants et en diminuant le nombre de jeunes qui pourront suivre le cursus scolaire.

Cette vision rétrécie de l'ambition de formation nie la manière différenciée, qu'ont nombre de jeunes en rupture avec l'enseignement classique, d'apprendre par une méthode beaucoup plus pragmatique.

Si ce projet de Bac pro en 3 ans devient le seul qui existe, nous verrons encore plus de jeunes en échec scolaire. Ils seront moins nombreux à obtenir la capacité professionnelle pour s'installer en agriculture.

La Confédération paysanne demande au ministre de revoir sa copie, et propose une réelle évaluation de l'expérimentation du Bac pro en 3 ans si celle-ci devait avoir lieu.

Aujourd'hui, la Confédération paysanne s'interroge s'il faut croire le ministre de l'Agriculture qui met en place les suites du Grenelle, ou celui qui veut faire des économies « de bouts de chandelles » sur la formation des futurs paysans ?

■ André Bouchut, Confédération paysanne

■ Construction saine

L'association Habis organise ses 4^e rencontres de la construction saine les 12, 13 et 14 juin 2008 à Pontaumur. L'objectif est de promouvoir les matériaux et techniques respectueux de l'Homme et de son environnement.

Jeudi 12 et vendredi 13 juin : journées spéciales collectivités territoriales

Vendredi 13 juin à 20 h 30 : conférence tout public sur l'architecture animale par Bruno Corbara, responsable des expéditions du Radeau des Cimes.

Samedi 14 juin de 10 h à 20 h, journée grand public.

- rencontres avec plus de 50 exposants spécialisés,

- participation aux démonstrations de matériaux sains (mur en pisé, utilisation du chanvre, du torchis, de la paille et de la brique de terre crue et cuite, ...)

- mini-conférences thématiques (bio-électricité, photovoltaïque, peintures naturelles, conception bioclimatique, ...)

- soirée festive d'Habis à partir de 20 h.

Entrée libre et gratuite.

Plus d'infos : Habis, 09 52 56 50 73 ; www.habis.fr



Bloc-notes

de ANNE-MARIE CHANAL
Agricultrice à Aulhat Saint-Privat



Très chère énergie : histoire d'une réalité

Le cours du baril de pétrole ne cesse d'augmenter, le fuel dans nos fermes en subit les conséquences.

Les 200 dollars pour un baril sont maintenant envisagés par plusieurs experts.

Pour être vendu aux consommateurs, le carburant voyage : extraction du pétrole dans les pays producteurs, transport par bateau ou oléoduc, raffinage, puis commercialisation. À chaque étape, le prix augmente et tous les intervenants prennent leur marge, État français compris. La TVA et, surtout, la TIPP, même si le prix de l'essence française (et du diesel) reste dans la moyenne de l'Europe des 25. Les taxes représentent plus de 60 % du prix final pour le super et 52 % pour le gazole. Un point sur lequel le gouvernement n'entend pas jouer.

Plus 55 % d'augmentation en une année pour le fuel domestique, c'est un trou béant dans nos trésoreries, sans possibilité de répercussion sur nos prix de vente. Il y a moins d'exploitations, mais elles sont plus grandes, celles consommant 25 000 l de fuel par an sont nombreuses, à 1 euro le litre, comment faire ? Travailler plus pour perdre plus !

Quels moyens d'action pouvons-nous envisager ?

- Cesser le travail ? Ce n'est pas réaliste.

- Limiter nos consommations ? Mieux entretenir nos moteurs ? Beaucoup le font déjà.

- Changer nos techniques de productions ? Assurément une piste intéressante mais pas immédiate, nous faisons des propositions depuis longtemps déjà, peut-être serons-nous pris au sérieux maintenant.

Nos exploitations se fragilisent. Pour certaines, la possibilité de récolte n'est pas sûre. Faudra-t-il emprunter pour acheter du fuel ?

La pénurie d'énergie n'est pas là, c'est simplement que nous ne pourrions pas produire si nous n'avons pas les moyens d'en acheter. Et cela ne semble pas inquiéter outre mesure nos gouvernants !

Très chère énergie, que nous ne pouvons plus payer, engluée dans le système économique de notre monde qui n'a plus de règles, plus de sens, plus de morale, où seule la spéculation compte mais jusqu'à quand ?

Nous pouvons nous inspirer de Gandhi (homme politique et philosophe indien) : « Les systèmes économiques qui négligent les facteurs moraux et sentimentaux sont comme des statues de cire : ils ont l'air d'être vivants et pourtant il leur manque la vie de l'être en chair et en os. » (Source : Lettres à l'Ashram, Gandhi) ■

»» RENDEZ-VOUS

❖ OGM

Après le large débat sur l'amendement 252 et l'adoption par le Parlement de la loi sur les OGM, le député André Chassaing organise une réunion publique sur la

question des OGM ce vendredi 6 juin à 20 h 30, salle polyvalente de Crevant-Laveine.

❖ Charolais

Rendez-vous les samedi 7 et dimanche 8 juin à Aumont-Aubrac en Lozère pour l'assemblée générale du herd-book charolais. Début du congrès à 14 h le samedi. Dimanche : visite du plateau Aubrac lozérien. Plus d'infos : 04 66 42 88 70

ration départementale des clubs d'Aînés ruraux du Puy-de-Dôme aura lieu le jeudi 12 juin à partir de 10 h 30 à la Maison du peuple, à Lezoux.

En présence de Raymonde Garreau, présidente de la Fédération nationale des Aînés ruraux.

❖ Adra 63

Réunion intercantonale de l'Adra 63 (cantons de Combronde, Manzat et Menat), le vendredi 13 juin à 14 h à la salle polyvalente de Saint-Hilaire-la-Croix.

❖ Aînés ruraux

L'assemblée générale de la Fédé-

Portes Ouvertes 13 Juin 2008
Exploitation du Lycée Agricole Louis Pasteur / Marmilhat-Lempdes

9 h 30

Concilier compétitivité et environnement ou comment réussir le challenge de produire plus et mieux ?

Avec la participation de :

- **Roland PRIMAT**
Membre du bureau d'INVIVO
- **Éric GUYOT**
Directeur du GIE Rhônalpapprovisionnement
- **Jérémy MACKLIN**
Directeur Général Adjoint d'INVIVO

À partir de 14 h

- **Atelier Expérimentations**
Visite des essais
- **Atelier Agronomie du sol**
Mieux tenir compte de l'agronomie des sols pour maintenir vos productions.
Présentation Agriculture Balthazard & Cotte
- **Atelier Outils**
Épiclès - Présentation INVIVO

Épiclès

DOMAGRI Tél. 04 73 84 76 11

■ Assemblée générale Agri-Remplacement

Vendredi 27 juin 2008, de 9 h 30 à 12 h 30
Chambre départementale d'Agriculture. Aubière
Cette assemblée sera l'occasion :

- de faire le bilan des activités de remplacement en 2007,
- de construire ensemble le remplacement de demain !...

Une conférence-débat aura lieu sur le thème :
« Comment manager une activité de services en milieu rural ? », animée par Monsieur Jean-Pierre Ventalon, responsable de l'Apamar (Association pour l'aménagement et le maintien de l'activité rurale). ■